



MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Réunion publique - Juin 2025



ORDRE DU JOUR

Portrait du territoire Métropole Savoie : quelques éléments clés

Le projet porté par le SCoT

Objectif de la modification simplifiée : une obligation issue de la loi Climat & Résilience

Modification du SCoT : déclinaison des enjeux de qualité des sols & renforcement de la trajectoire de sobriété foncière

PORTRAIT DU TERRITOIRE

**Quelques éléments clés sur le territoire
Métropole Savoie**

Métropole Savoie, une géographie contrastée

Le territoire en bref

▷ 3 intercommunalités

GRAND LAC

76 684 habitants
28 communes



GRAND CHAMBERY

138 677 habitants
38 communes

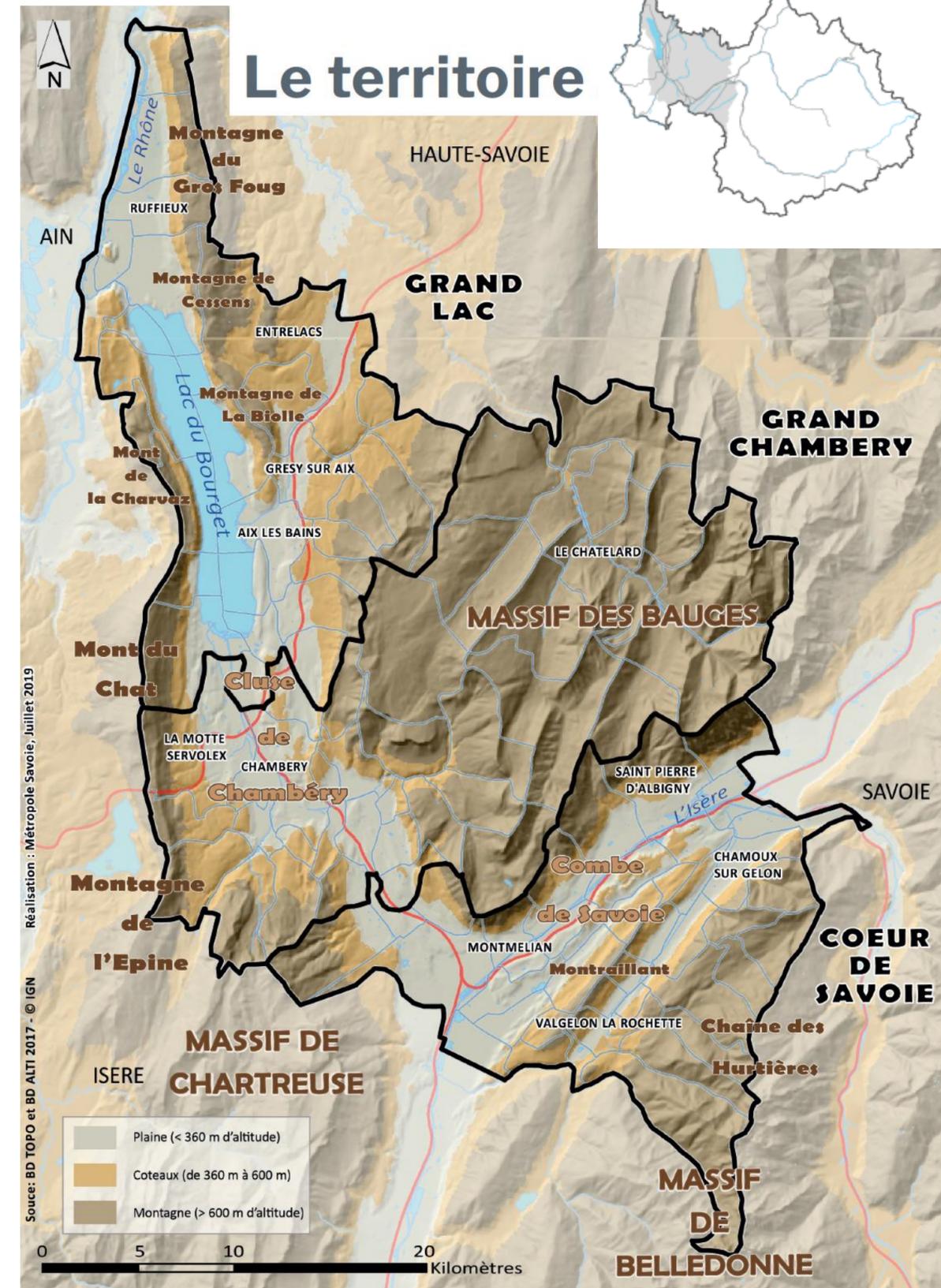


COEUR DE SAVOIE

37 622 habitants
41 communes



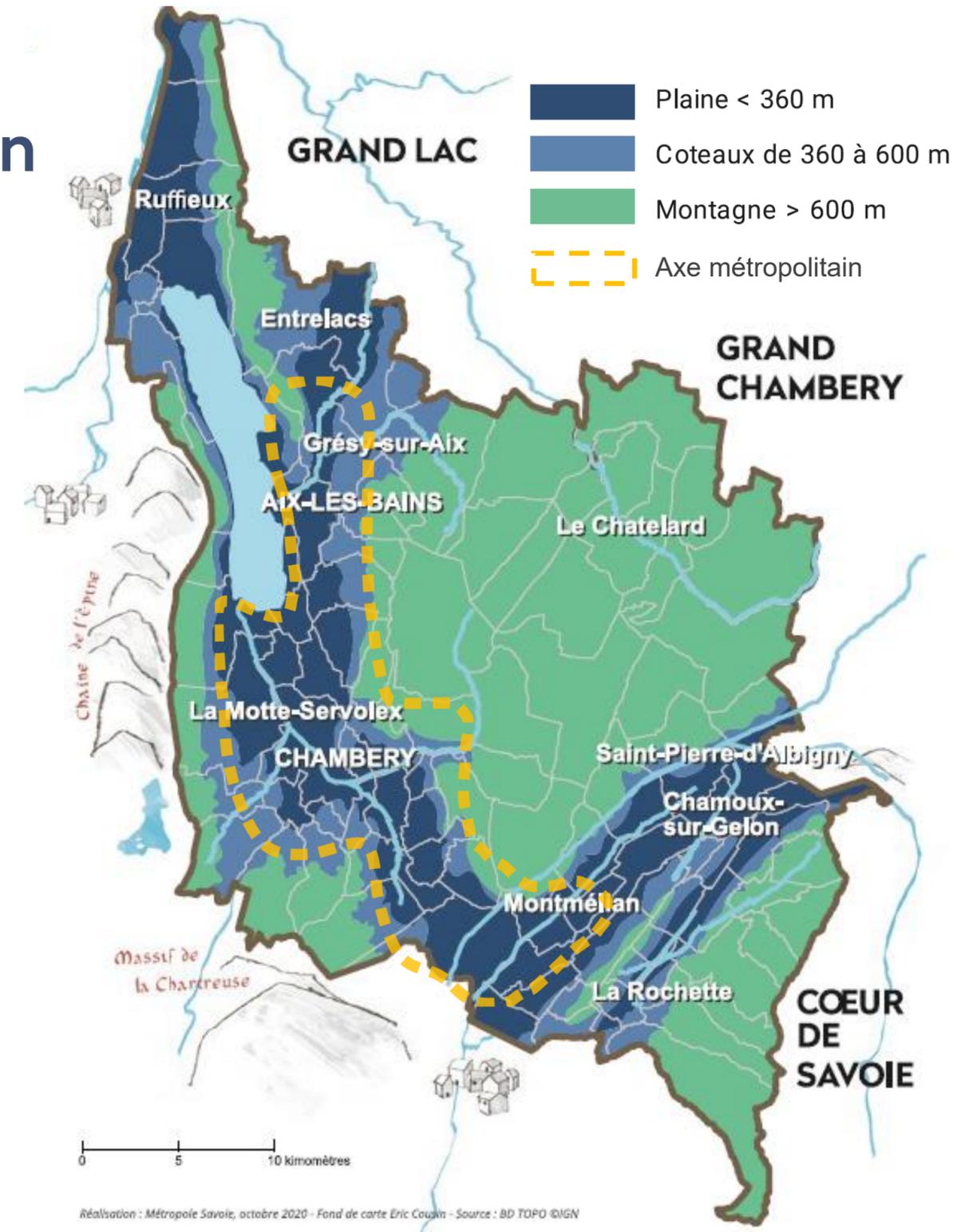
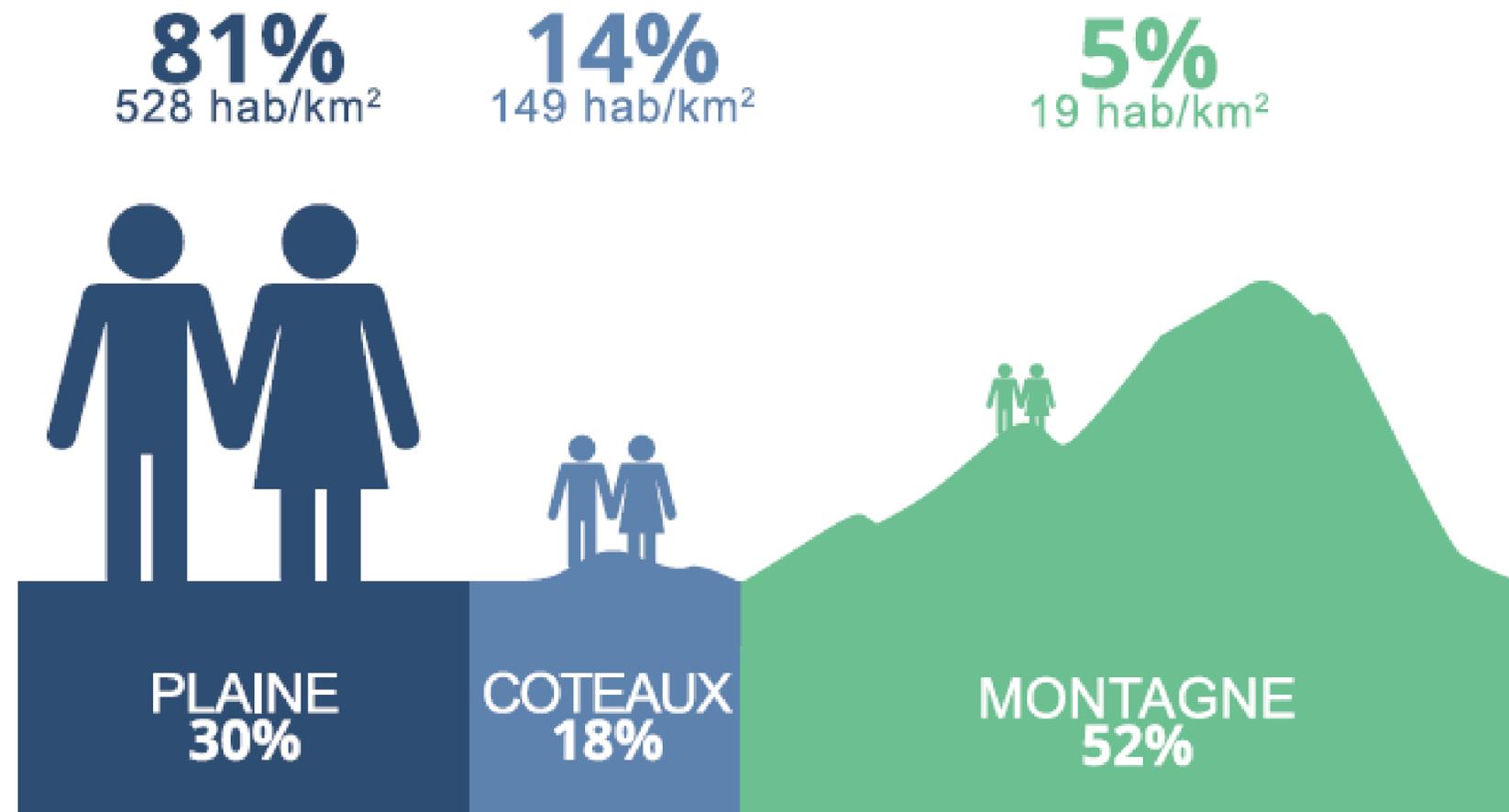
- ▷ 107 communes dont près des 2/3 ont moins de 1 000 habitants
- ▷ 1200 km²
- ▷ 256 000 habitants
- ▷ 105 300 emplois



Métropole Savoie, un territoire à la géographie contrastée

Le secteur de plaine qui concentre une forte proportion des enjeux du développement urbain

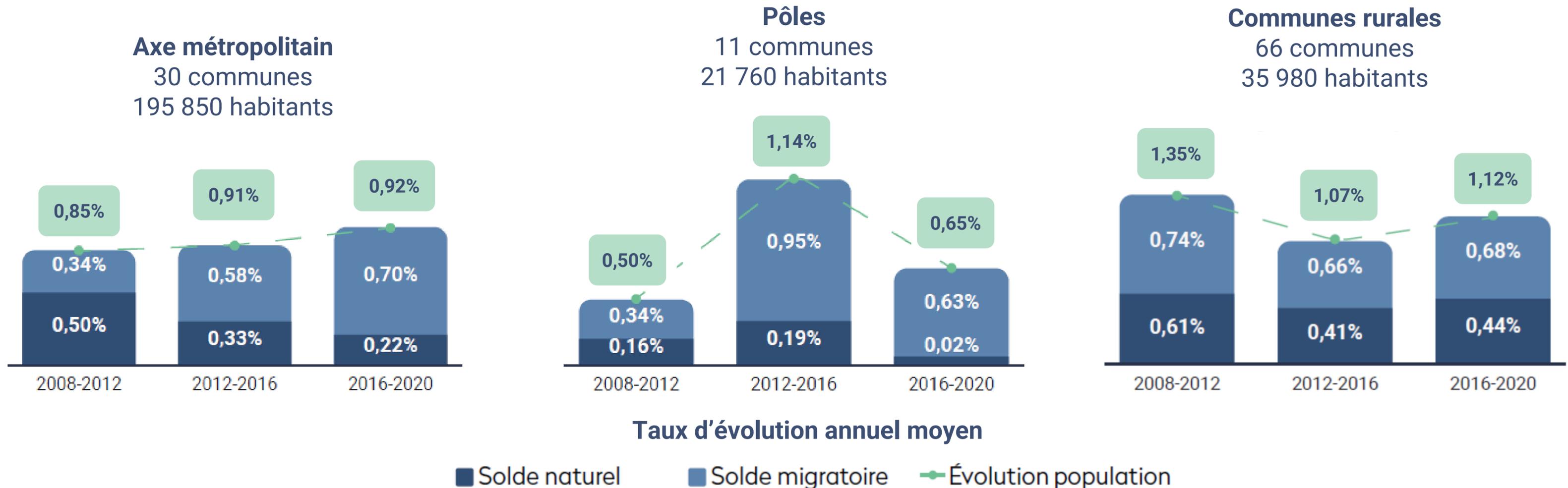
- ▶ Une organisation spatiale marquée par sa topographie
- ▶ Un axe métropolitain, fortement impacté par des contraintes environnementales qui influencent les conditions de son aménagement.



Métropole Savoie, un territoire attractif

Une évolution démographique due essentiellement au solde migratoire

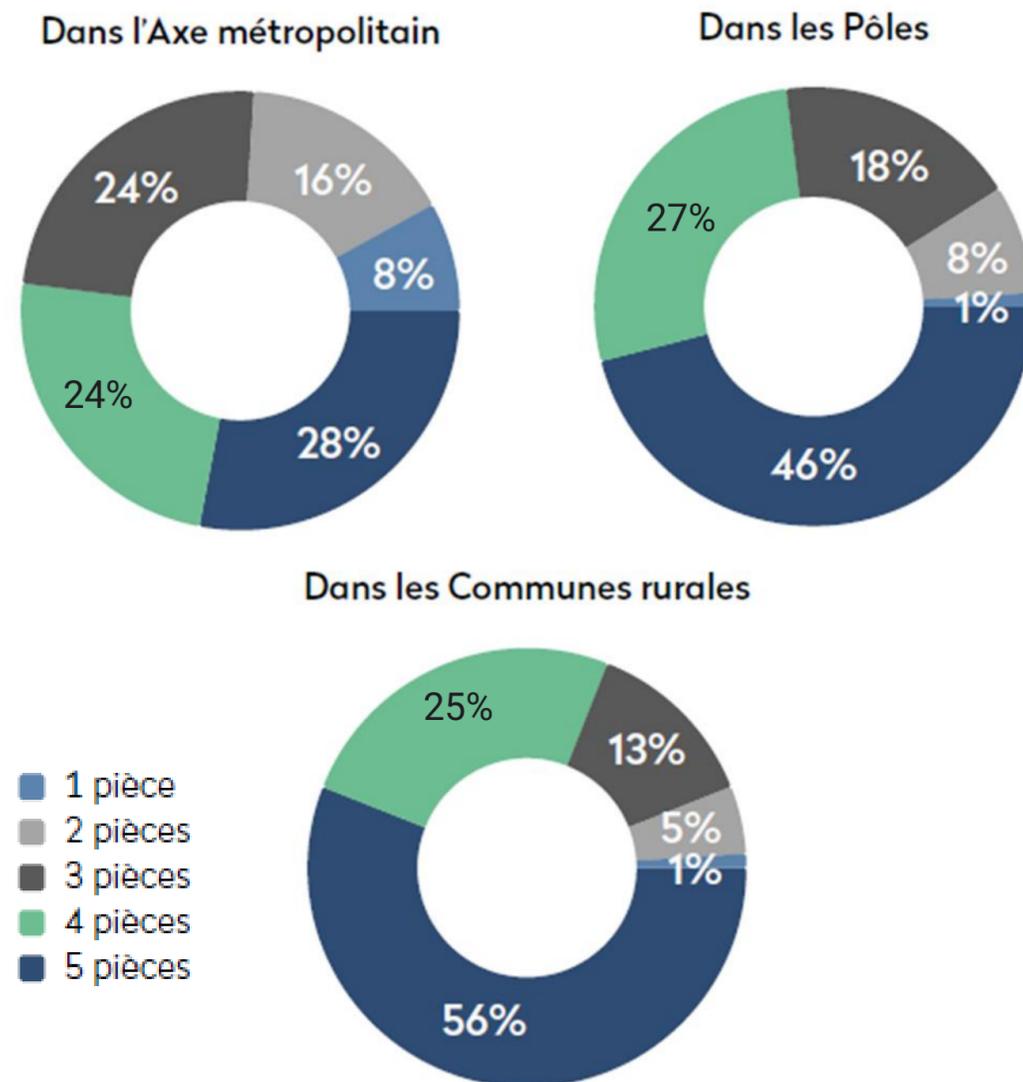
- ▶ 45 000 nouveaux habitants depuis 2000 : +1%/an depuis 2008
- ▶ 58% de la population du département.
- ▶ 27% des habitants ont plus de 60 ans (+3% par an depuis 2009).



Métropole Savoie, un territoire au parc de logement diversifié

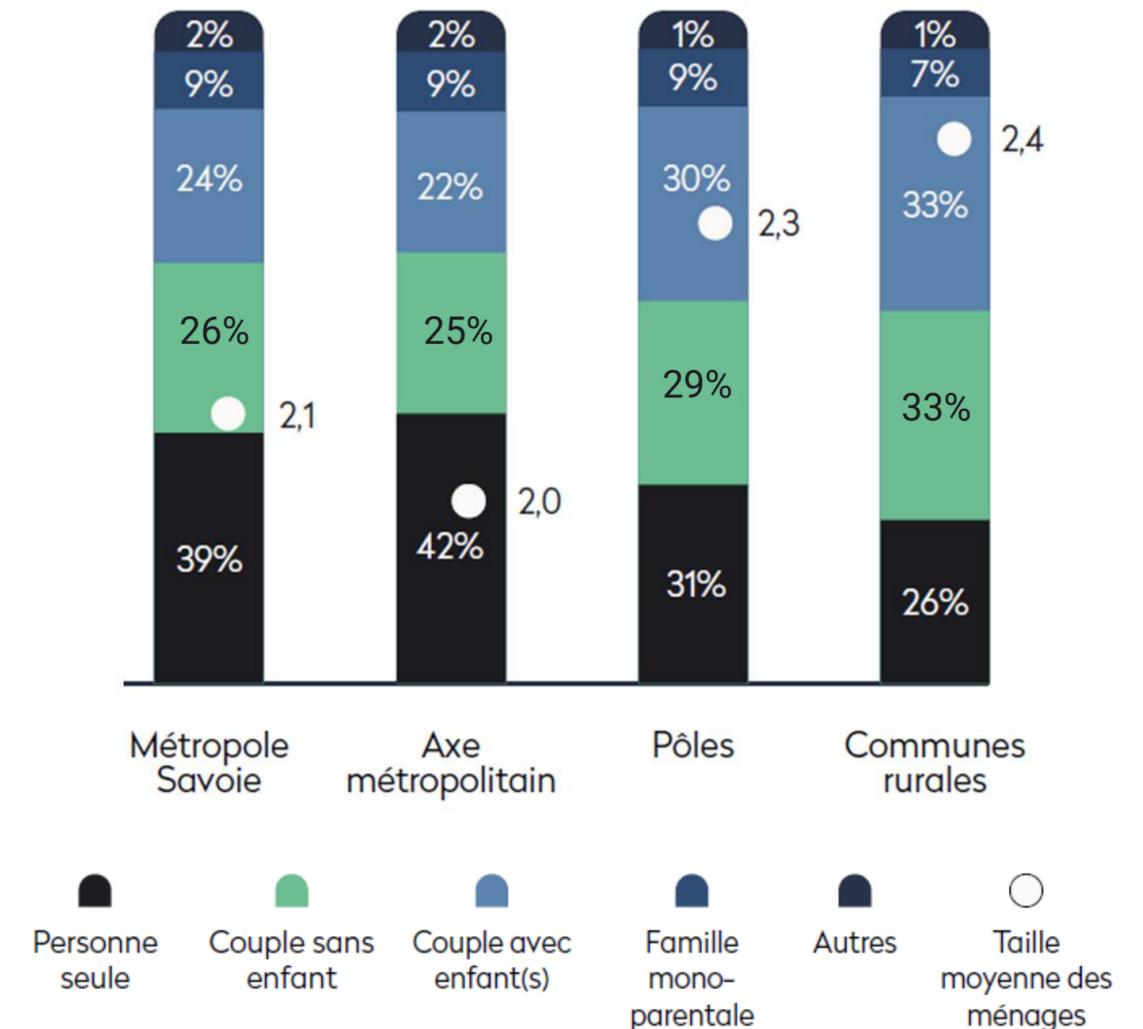
Mais un certain décalage avec la taille des ménages

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces



- ▷ 85% de résidences principales.
- ▷ 56% d'appartements.
- ▷ 7,7% de logements vacants.
- ▷ 42% des logements ont 3 pièces maximum ...
- ▷ .. alors que 66% des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes.
- ▷ Une taille moyenne des ménages qui a diminué de 3,1 en 1968 à 2,1 aujourd'hui.

Composition des ménages



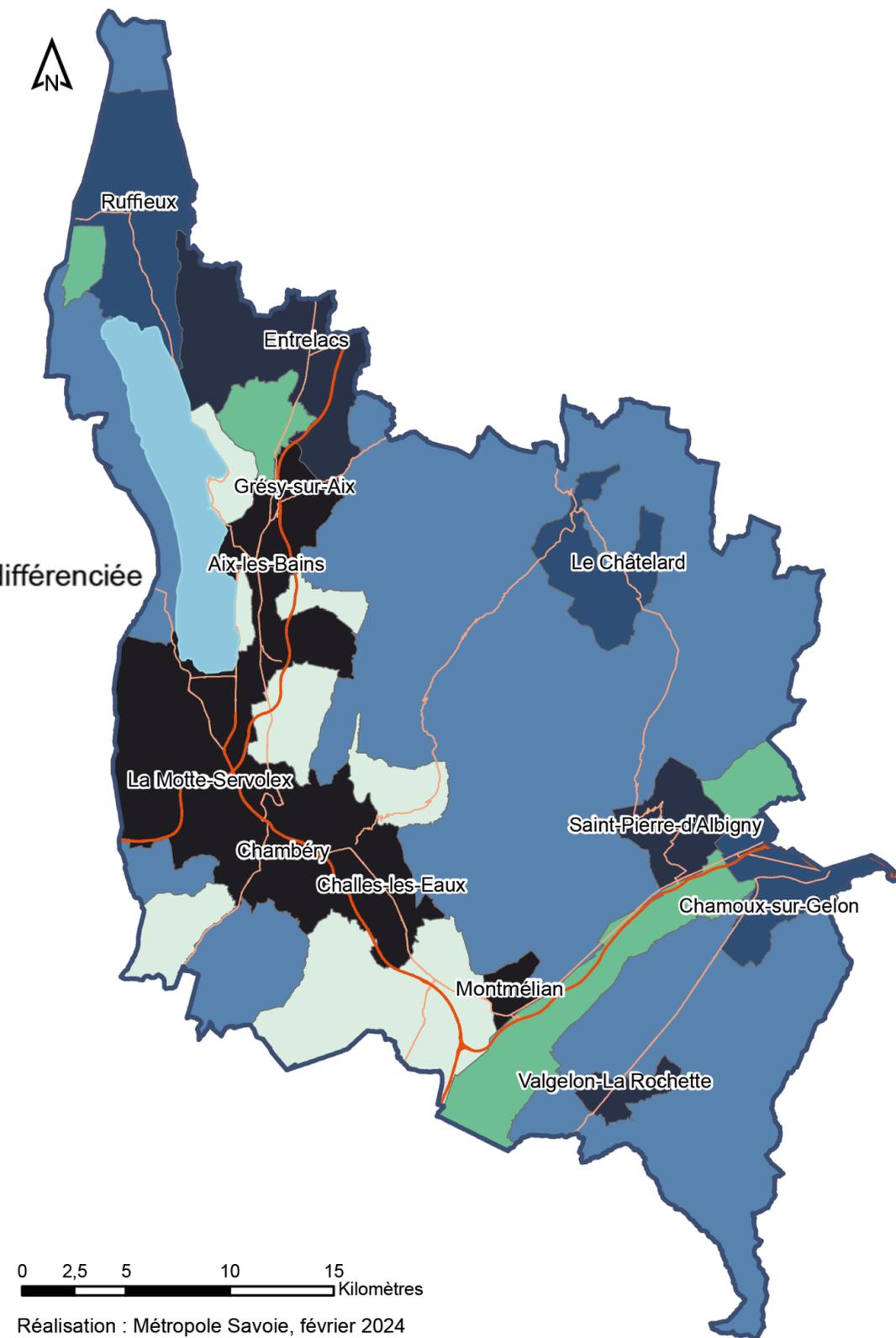
Métropole Savoie, un territoire d'emploi

56% de l'emploi du département Une évolution rapide de la sociologie du territoire

- ▶ 1 emploi pour 2,3 habitants.
- ▶ Un taux d'évolution annuel de l'emploi de 5% par an depuis 2009.
- ▶ Un indice de concentration de l'emploi de 100,3.
 - il y a plus d'emplois que d'actifs occupés.
- ▶ 93 cadres pour 100 ouvriers en 2020, alors qu'ils étaient 67 en 2009.
- ▶ 82% des emplois sont concentrés sur les communes Cœur d'axe.

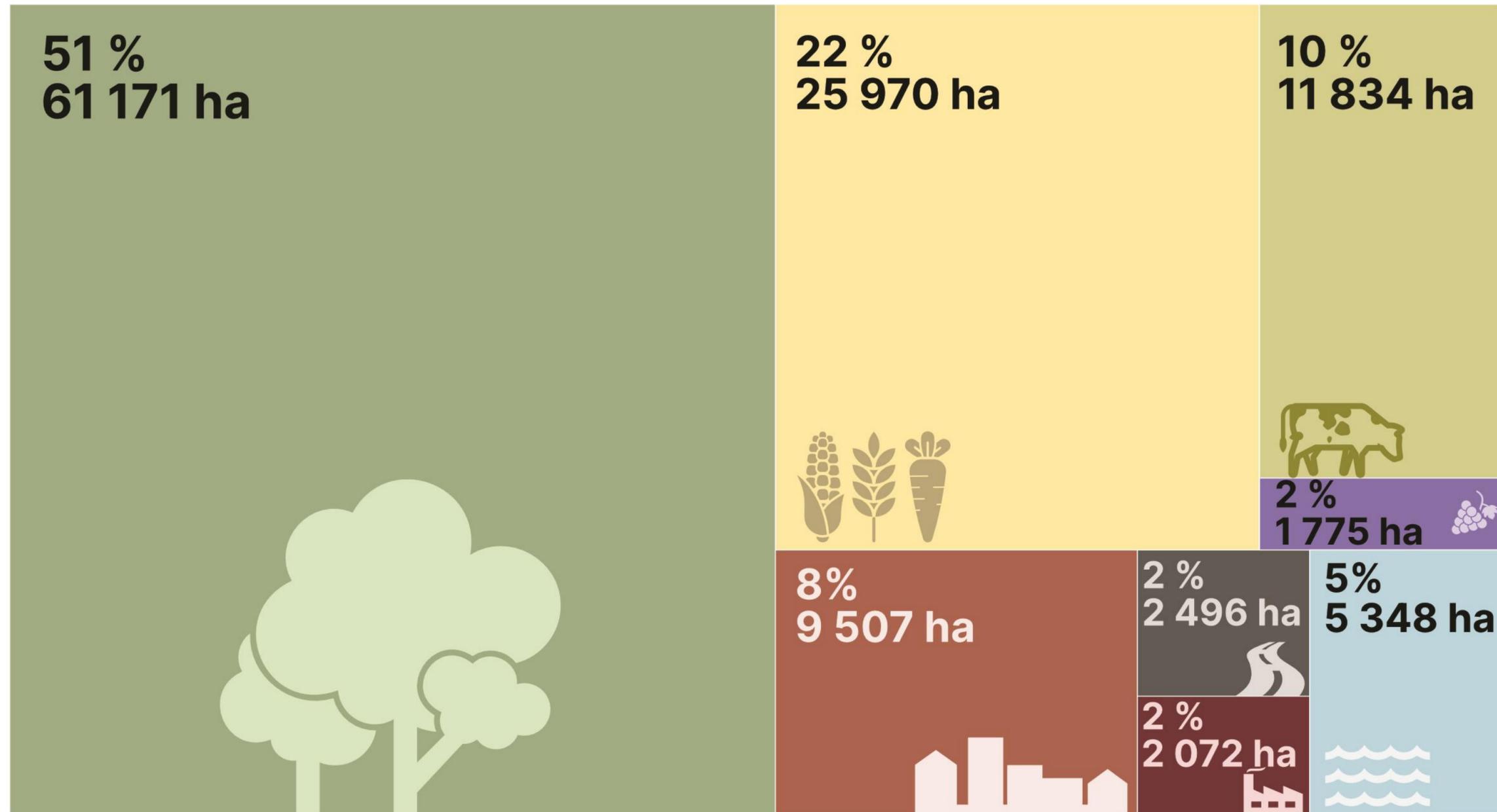
Part des actifs occupés de 15 ans et + travaillant sur leur commune de résidence en 2020

12,4%	- Communes appui
14,5%	- Commune rurales à dynamique différenciée
15,7%	- Communes rurales
20%	- Pôles de proximité
24,3%	- Pôles d'équilibre
36,7%	- Cœur d'axe



Métropole Savoie, une connaissance de l'occupation du sol

Un territoire de 1 200 km² marqué par son caractère naturel

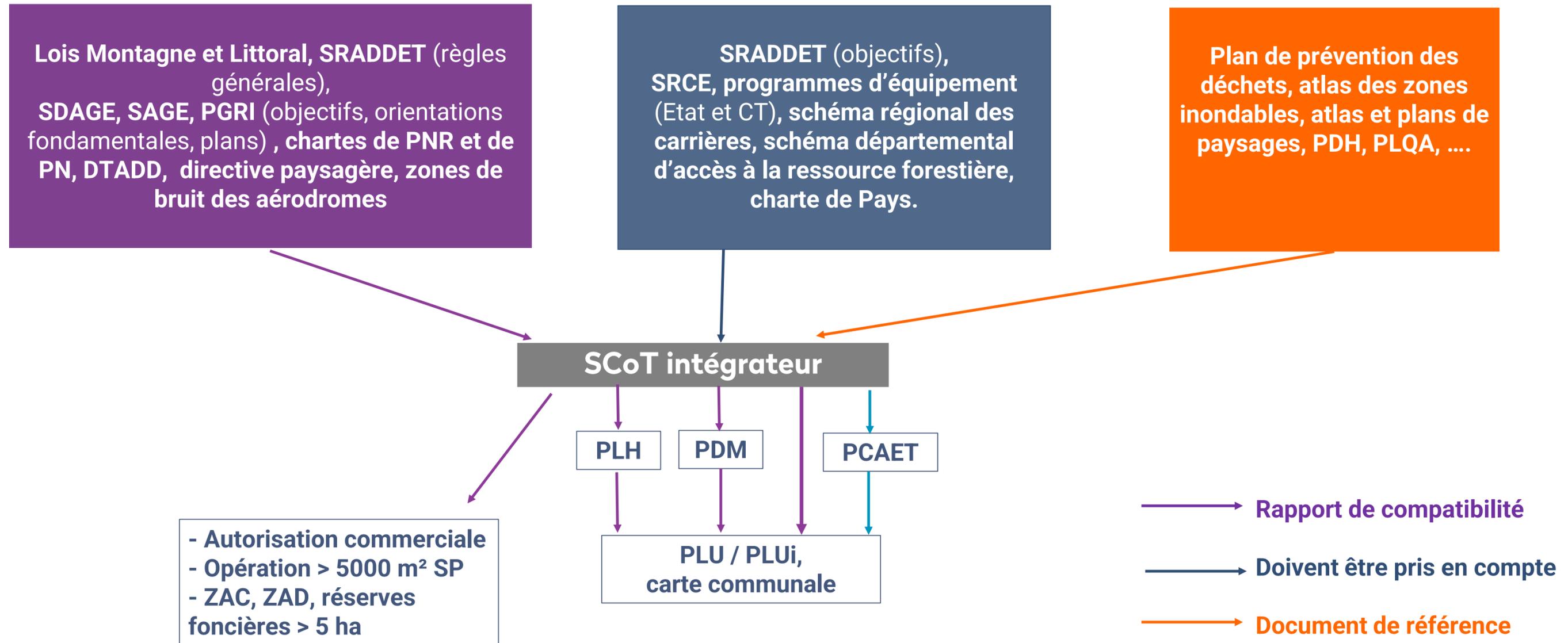


- ▷ 55% d'espace naturel
- ▷ 33% d'espace agricole
- ▷ 12% d'espace artificialisé

LE PROJET PORTÉ PAR LE SCOT

Une vision à 2040

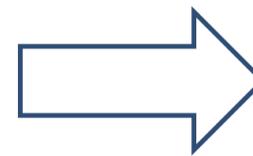
Le SCoT, dans la hiérarchie des documents de planification



Un document de planification stratégique à 20 ans

▷ Les pièces constitutives du SCoT

- **Rapport de présentation** : diagnostic territoriale, évaluation environnementale, ...
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** : projet politique et stratégique, exprime le parti d'aménagement du SCoT.
- **Document d'Orientation et d'objectifs (DOO)** : il s'agit des « règles du jeu », la traduction des objectifs en dispositions opposables.

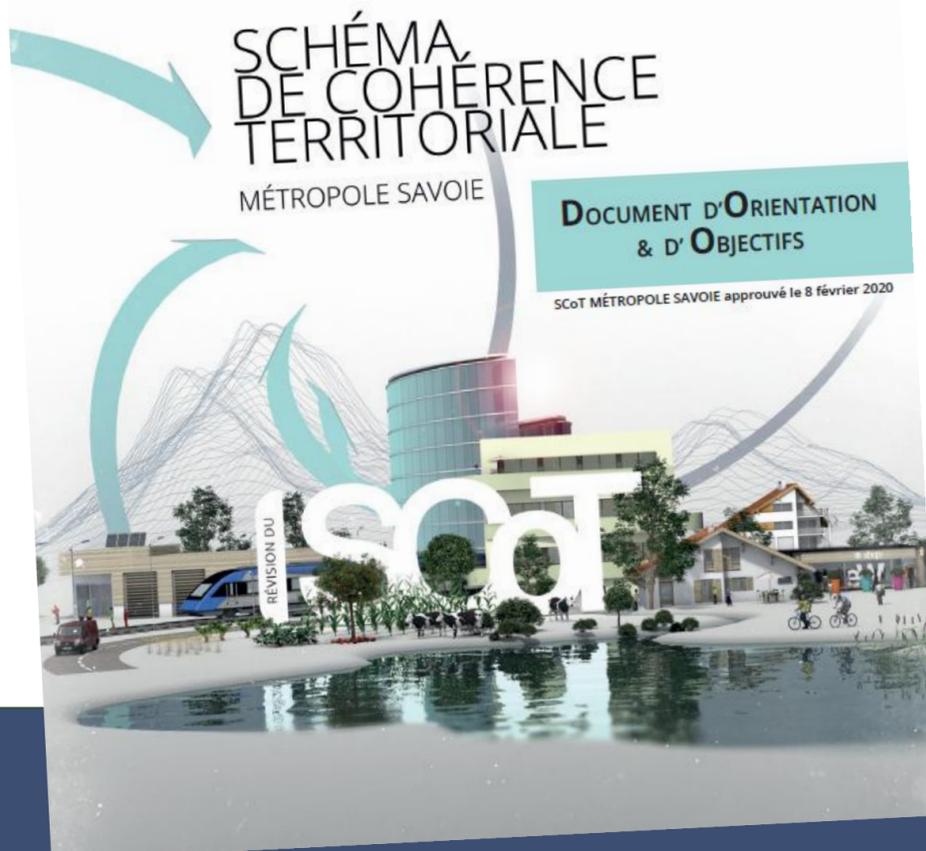


▷ Des orientations selon deux niveaux de gradation :

- Les **orientations et objectifs**, qui s'imposent juridiquement dans un rapport de compatibilité au PLU.
- Les **recommandations** qui relèvent davantage du conseil et vise à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques et des projets d'aménagement.

▷ Une partie cartographique opposable :

- **Carte de synthèse équilibre Développement-Protection**
- **Cartes thématiques** : Sensibilités environnementales / Développement urbain / Armature de la mobilité / Articulation développement urbain et mobilité
- **Carte de localisation des secteurs préférentiels d'accueil du commerce** au titre du DAAC.



Anticiper une croissance démographique possible à 2040 dans une perspective de développement durable

- ▶ Veiller à la **pérennité des ressources** et du patrimoine environnemental du territoire.
- ▶ Garantir le **maintien de la qualité de vie** sur le territoire par une politique ambitieuse d'équipements et de services.
- ▶ Accompagner le territoire vers la **transition énergétique**.
- ▶ Poursuivre l'**économie de foncier**, tout en s'adaptant à la réalité des territoires.
- ▶ **Assurer les parcours résidentiels** par un effort en matière de production de logements (2342 logements /an).
- ▶ Garantir un **territoire « actif »** avec un objectif de 1 emploi pour 2,5 habitants, soit 38 600 emplois à créer.

**+ 97 000 habitants
à horizon 2040 ?**



Articuler développement, mobilité, transition écologique

- ▶ Coordonner le **développement des transports publics et de l'intermodalité** pour faire face à la nécessaire augmentation des besoins de déplacements.
- ▶ Répondre au **besoin de mobilité du quotidien des habitants** : une demande soutenue des citoyens
- ▶ Contribuer à la **transition écologique et l'amélioration de la qualité de l'air**
- ▶ Renforcer l'**articulation entre choix d'aménagement et offre de mobilité** autour de la colonne vertébrale ferroviaire et en complémentarité avec les autres modes (TCU, modes actifs, covoiturage)

Projection à 2040 :

1 442 000 déplacements/jour

soit une augmentation de 38% (+ 393 000 déplacements / jour) par rapport à la situation 2016

69% de la population 2040 située dans un rayon de 3 km d'une gare ou halte

63% des emplois 2040 situés dans un rayon de 3 km d'une gare ou halte

Les 4 grands axes du projet

1 *Pour un territoire d'accueil, structuré, fonctionnel et solidaire*

2 *Pour un territoire respectueux et mobilisateur de ses ressources dans une logique d'emploi, de bien-être territorial et de service rendu aux populations*

3 *Pour un territoire intégré et connecté au sein des dynamiques économiques du sillon alpin et de l'axe Lyon-Turin*

4 *Pour un territoire résilient face aux défis climatiques et environnementaux*

Une réponse transversale aux enjeux de la transition énergétique et écologique

Vision à 2040

Une hiérarchie du territoire, cadre de l'organisation des développements futurs en poursuivant les efforts d'économie de foncier

Axe métropolitain

- Commune chapelet cœur d'axe
- Commune appui

40 logts/ha
30 logts/ha

Pôles d'équilibre

25-30 logts/ha

Pôles de proximité

20-25 logts/ha

Communes rurales à dynamique différenciée

15-20 logts/ha

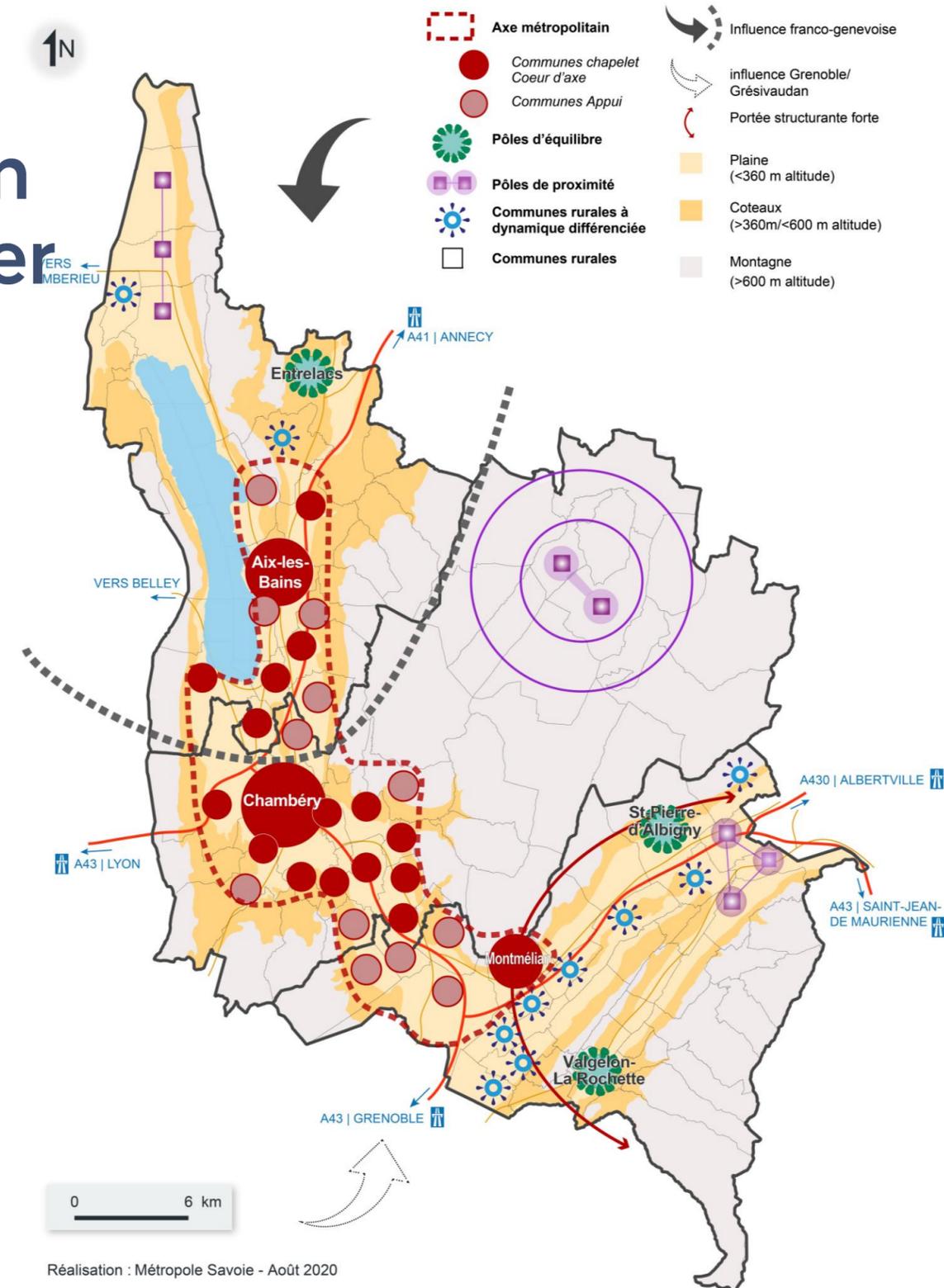
Communes rurales

14-18 logts/ha

+ Un potentiel foncier net à respecter

80% du développement résidentiel attendu
+ 47 000 logements

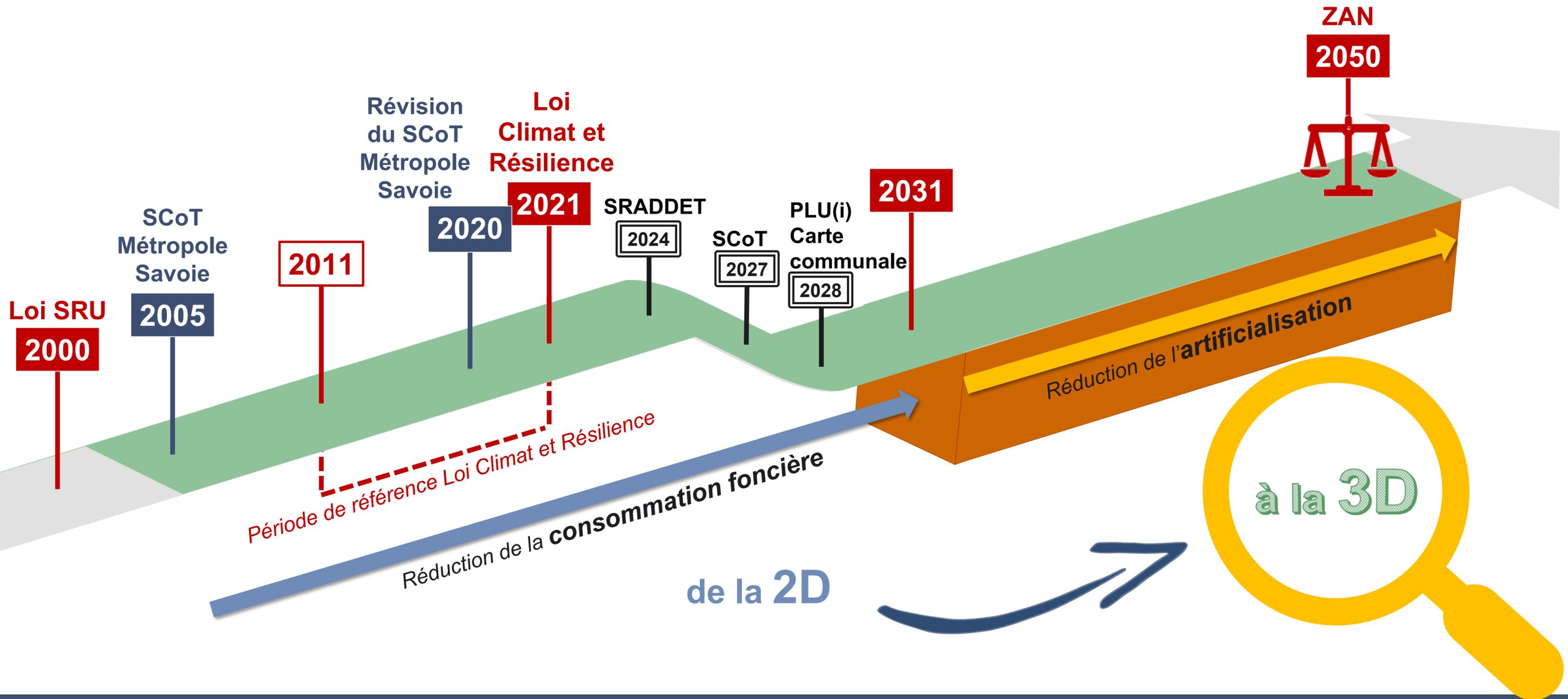
20% du développement résidentiel attendu
+ 11 700 logements



OBJECTIF DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Une obligation issue de la loi Climat &
Résilience

Les nouvelles exigences de la Climat-Résilience



Une nouvelle approche

Prendre en compte les sols, leur fonctionnement et les services qu'ils rendent, demande un véritable changement de paradigme.

Il faut passer d'une vision foncière du sol...

... à une vision systémique.

en 2D!

en 3D!

LE SOL EN TANT QUE SUPPORT

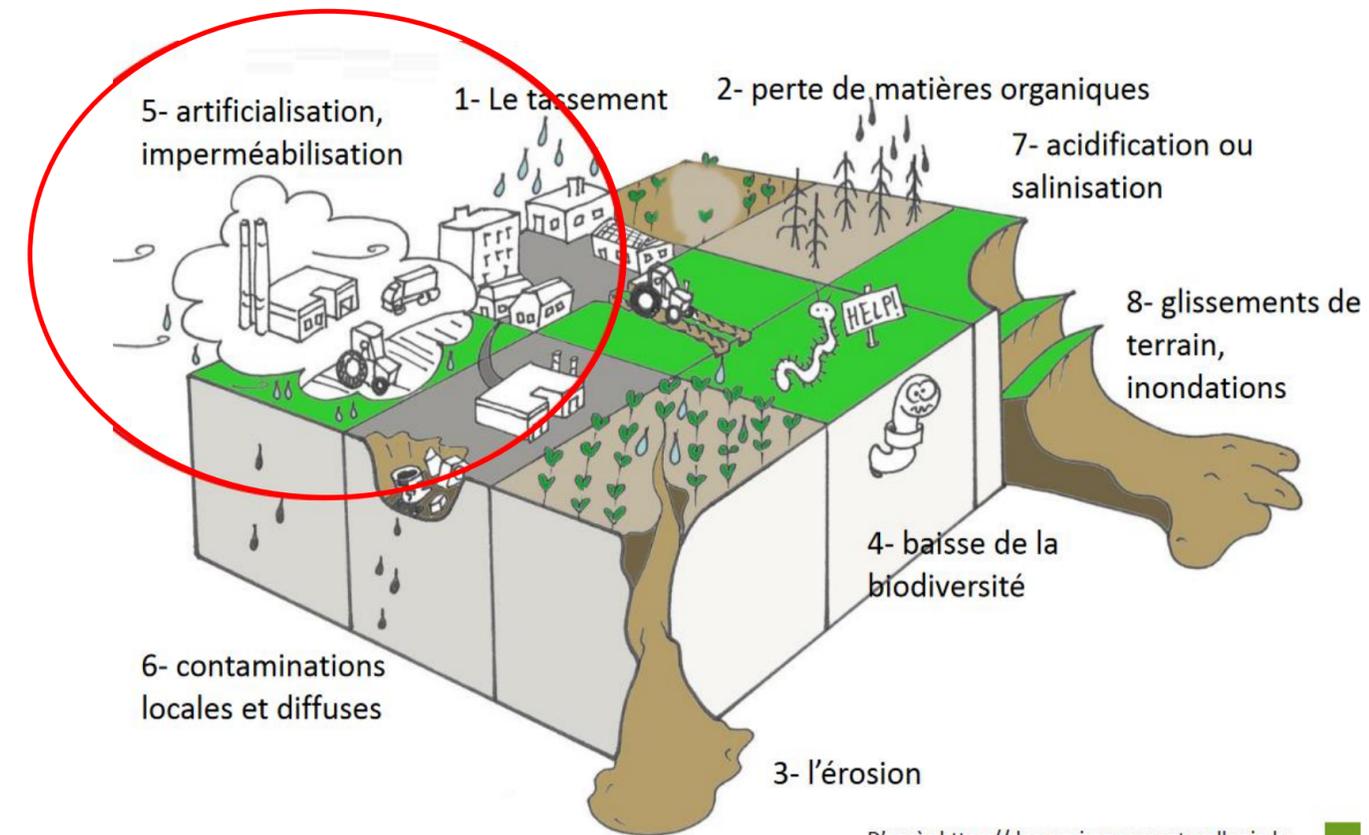
LE SOL EN TANT QUE RESSOURCE

MODIFICATION DU SCOT

Répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience : déclinaison des enjeux de fonctionnalités des sols & renforcement des enjeux de sobriété foncière

Vers une nouvelle approche d'aménagement du territoire

- ▶ **L'artificialisation des sols** : à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement
 - **Amplification des risques d'inondations** : Imperméabilisation / dégradation des sols / ruissellement / érosion
 - **Perte de la biodiversité** : disparition des écosystèmes / rupture des continuités écologiques / perte d'espèces animale ou végétale
 - **Réchauffement climatique** : réfléchissement des sols / absorption de chaleur / perte de végétation / ICU...
 - **Pollutions** (métaux lourds, pollution de l'air liée aux transports...);
 - **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : perte de surfaces agricoles et productivité agricole / limite l'autonomie alimentaire



D'après <https://dps.environnement.wallonie.be>

Méthode MUSE appliquée au territoire de Métropole Savoie

Une méthode développée par un groupement de scientifiques



Des données issues principalement de 2 sources :



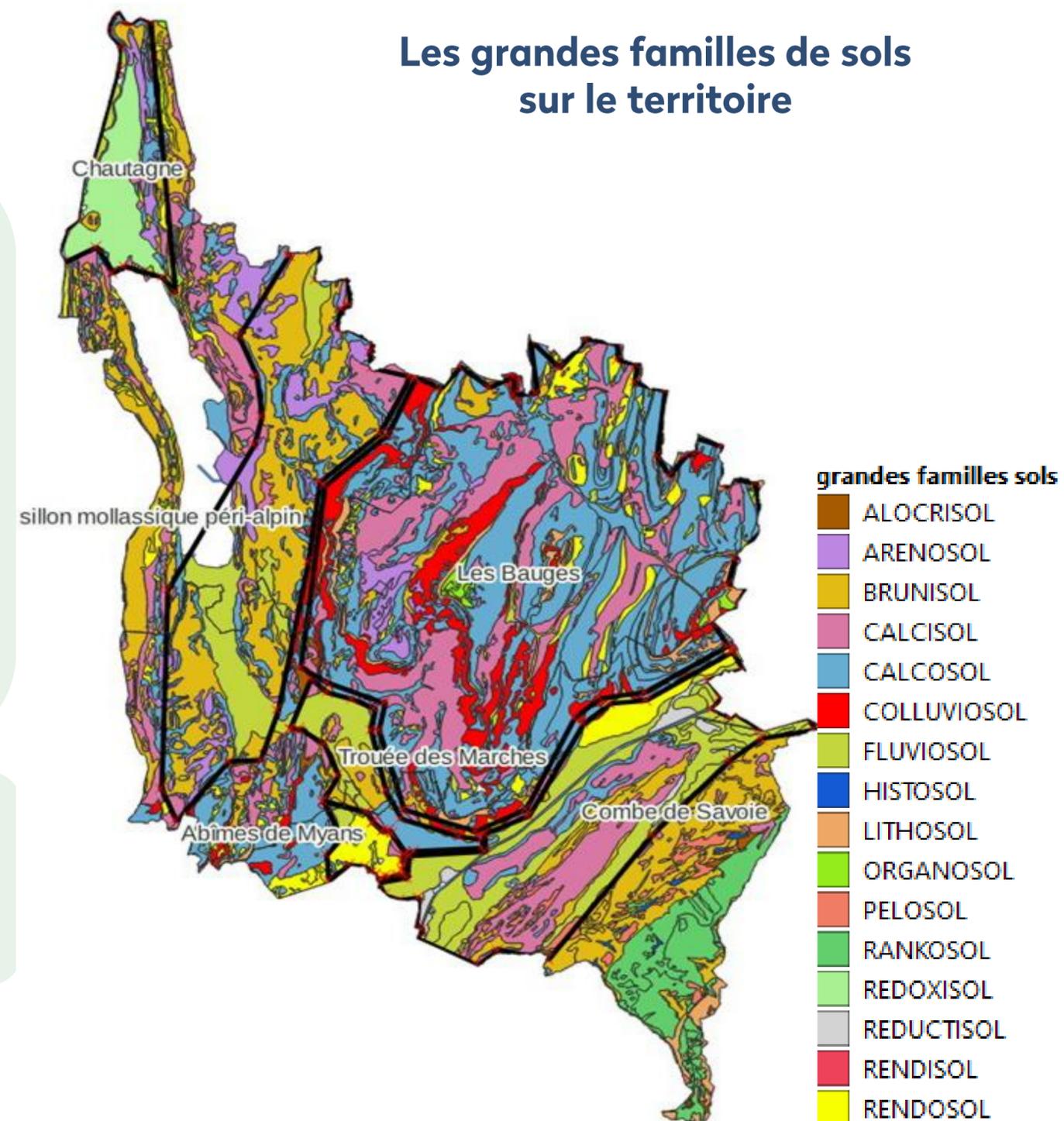
- **Référentiel Régional pédologique** (échelle 1/250000^{ème}) mis à disposition par la Chambre d'agriculture de Savoie, pour les fonctions « source de biomasse » et « régulation du cycle de l'eau »

- **Outil « ALDO »** de l'ADEME (réservoir de carbone), et de l'ONB (réservoir de biodiversité)



Une **forte diversité des sols** sur le territoire et une répartition complexe.

Les grandes familles de sols sur le territoire



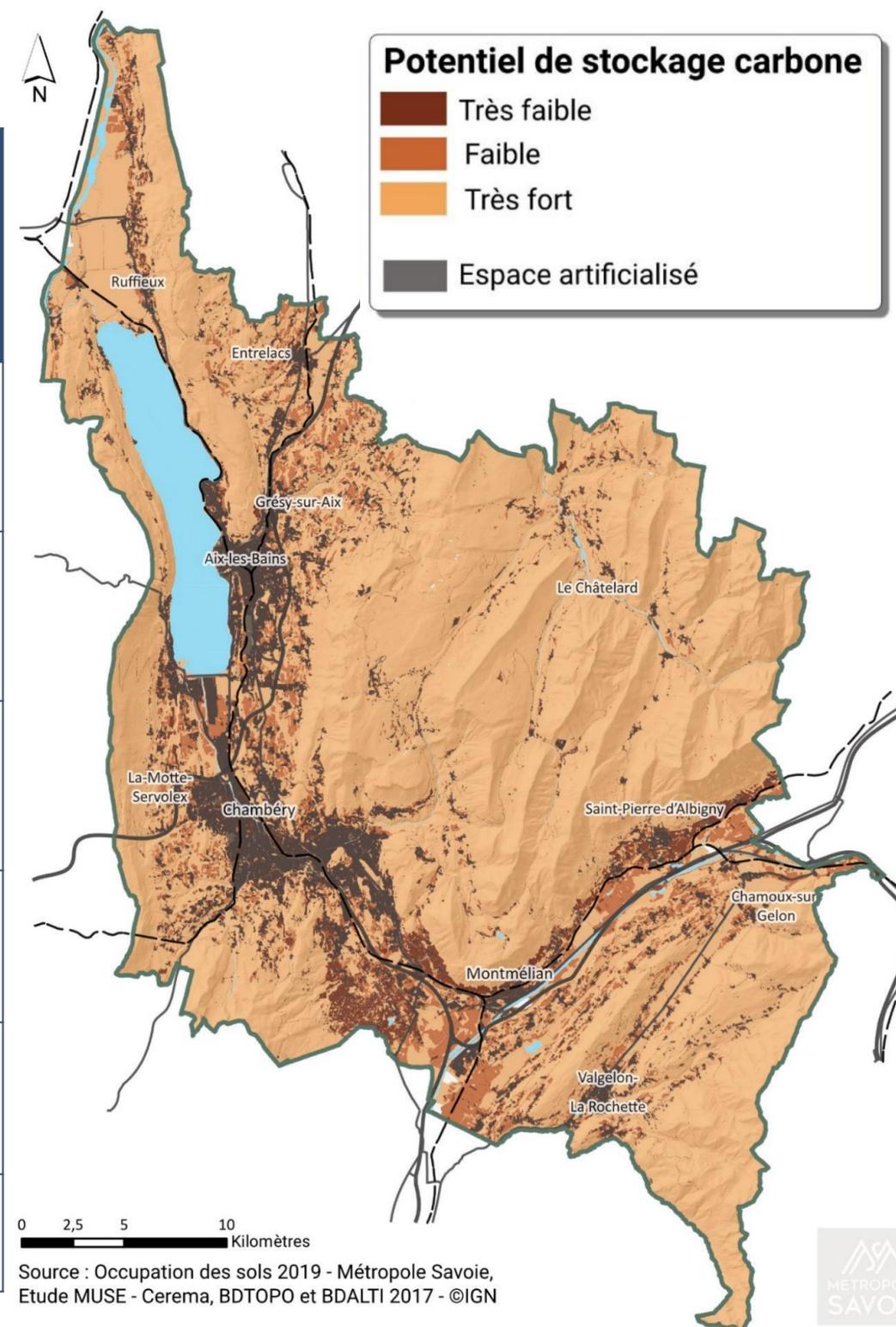
Trajectoire ZAN – Enjeux de fonctionnalités des sols

Croisement :

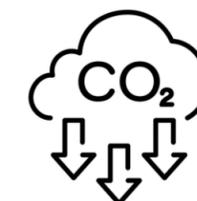
- +++ lien direct
- ++ lien moyen
- + lien faible

Fonction Réservoir de carbone

Favoriser la valorisation des ressources agricoles et forestières	+++ Exploitation forestière
Maîtriser l'étalement urbain / Poursuivre les efforts d'économie de foncier	+++ Conserver stockage carbone
Révéler le paysage comme élément structurant du territoire	+
Gérer durablement l'eau (quantitative et qualitative)	
S'adapter aux changements climatiques	++ Stockage carbone
Protéger vis-à-vis des risques	



- ▷ Indicateur : **stock potentiel de carbone** (sol et litière).



Stock de carbone important :

Un sol riche en matière organique stocke davantage de carbone, jouant un rôle crucial dans l'atténuation du changement climatique. Un stock de carbone élevé améliore également la structure du sol et sa fertilité.

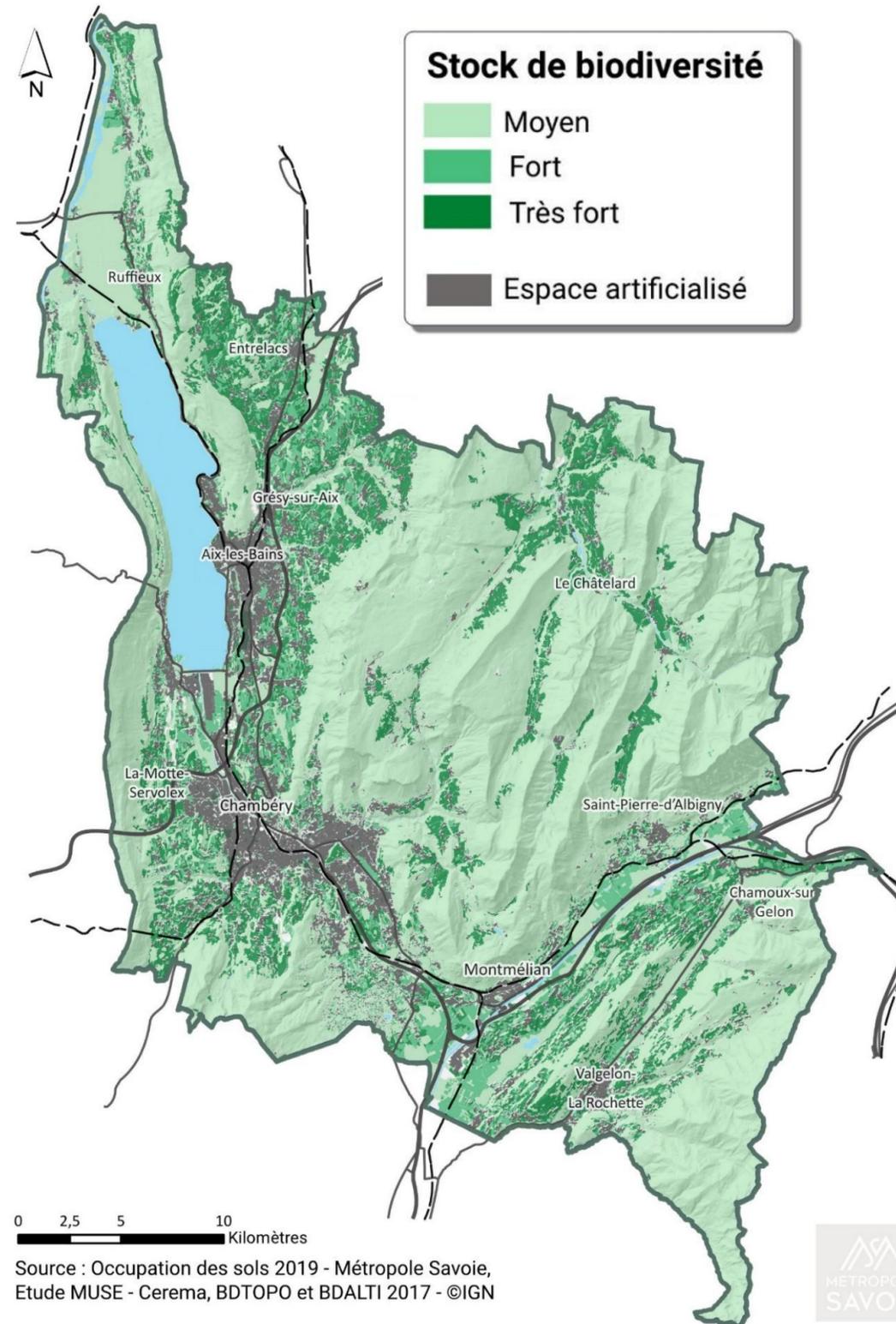
Trajectoire ZAN – Enjeux de fonctionnalités des sols

Croisement :

- +++ lien direct
- ++ lien moyen
- + lien faible

Fonction Réservoir de biodiversité

Favoriser la valorisation des ressources agricoles et forestières	+ Préserver les habitats naturels des espèces
Maîtriser l'étalement urbain / Poursuivre les efforts d'économie de foncier	+++ Sols à préserver en priorité
Révéler le paysage comme élément structurant du territoire	++ Préserver la diversité
Gérer durablement l'eau (quantitative et qualitative)	+ Améliorer la capacité d'infiltration
S'adapter aux changements climatiques	++ Garder des îlots de fraîcheur
Protéger vis-à-vis des risques	



Indicateur : Indice de biodiversité du sol

Données : valeurs moyennes selon le type d'occupation du sol, 2 indicateurs : abondance et diversité spécifique de vers de terre (source : ONB).



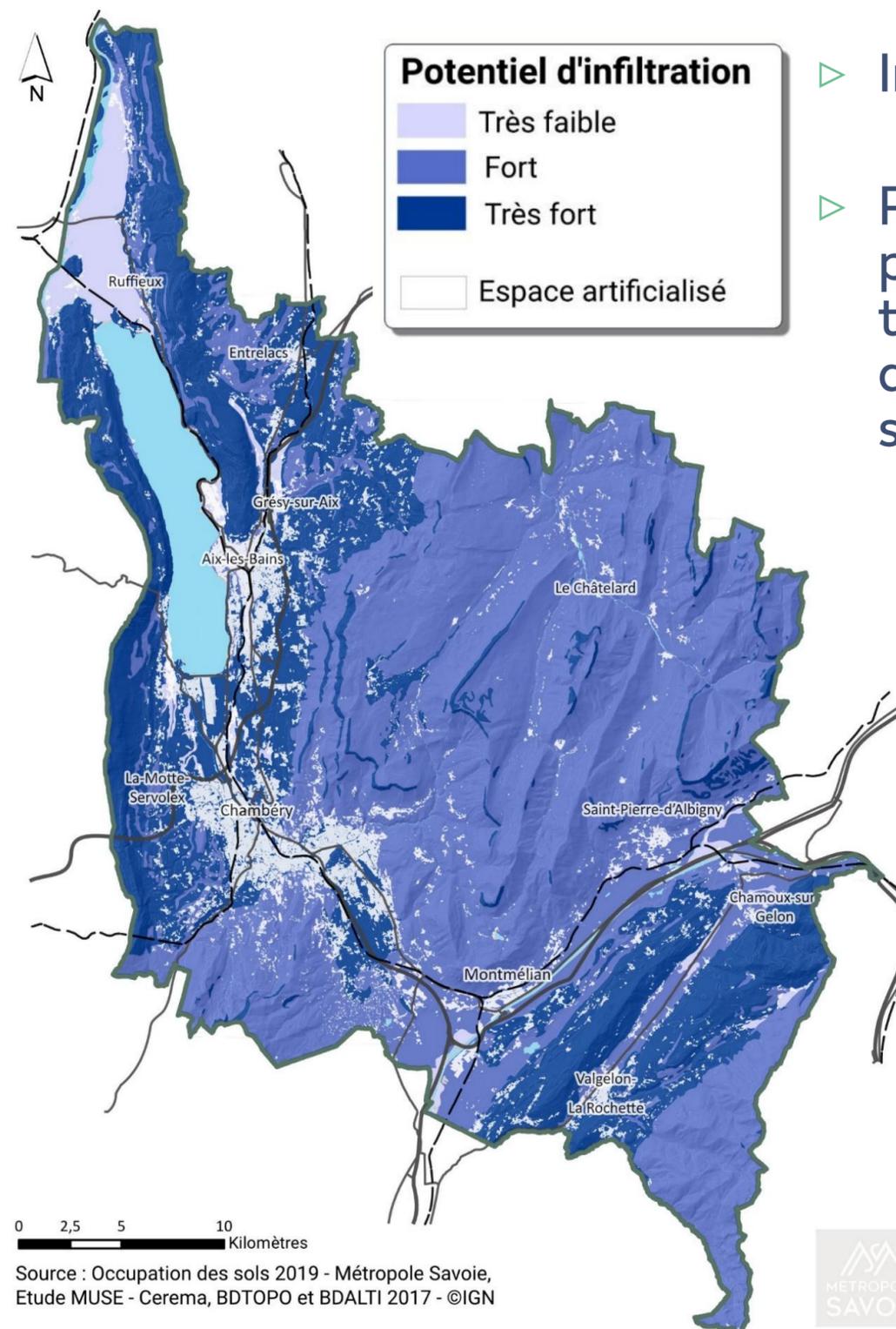
Indice de biodiversité du sol élevé : La présence d'une diversité biologique riche indique un sol sain, capable de soutenir un large éventail de services écosystémiques, tels que le recyclage des nutriments, la décomposition de la matière organique, et le contrôle naturel des ravageurs.

Trajectoire ZAN – Enjeux de fonctionnalités des sols

Croisement :

- +++ lien direct
- ++ lien moyen
- + lien faible

	Fonction Régulation du cycle de l'eau
Favoriser la valorisation des ressources agricoles et forestières	++ Éviter la pollution des eaux par les intrants
Maîtriser l'étalement urbain / Poursuivre les efforts d'économie de foncier	+++ Éviter l'artificialisation des sols filtrants
Révéler le paysage comme élément structurant du territoire	+ Réserve utile
Gérer durablement l'eau (quantitative et qualitative)	+++ Garder des îlots de fraîcheur
S'adapter aux changements climatiques	+++ Protéger les sols répondant au risque inondation
Protéger vis-à-vis des risques	



- Indicateur : **potentiel d'infiltration**
- Paramètres pédologiques : présence d'un niveau imperméable, texture de surface, degré d'hydromorphie et perméabilité du sol.



Fort potentiel d'infiltration :
Ce sol permet une infiltration efficace de l'eau, réduisant le risque d'érosion et de ruissellement, tout en rechargeant les nappes phréatiques.

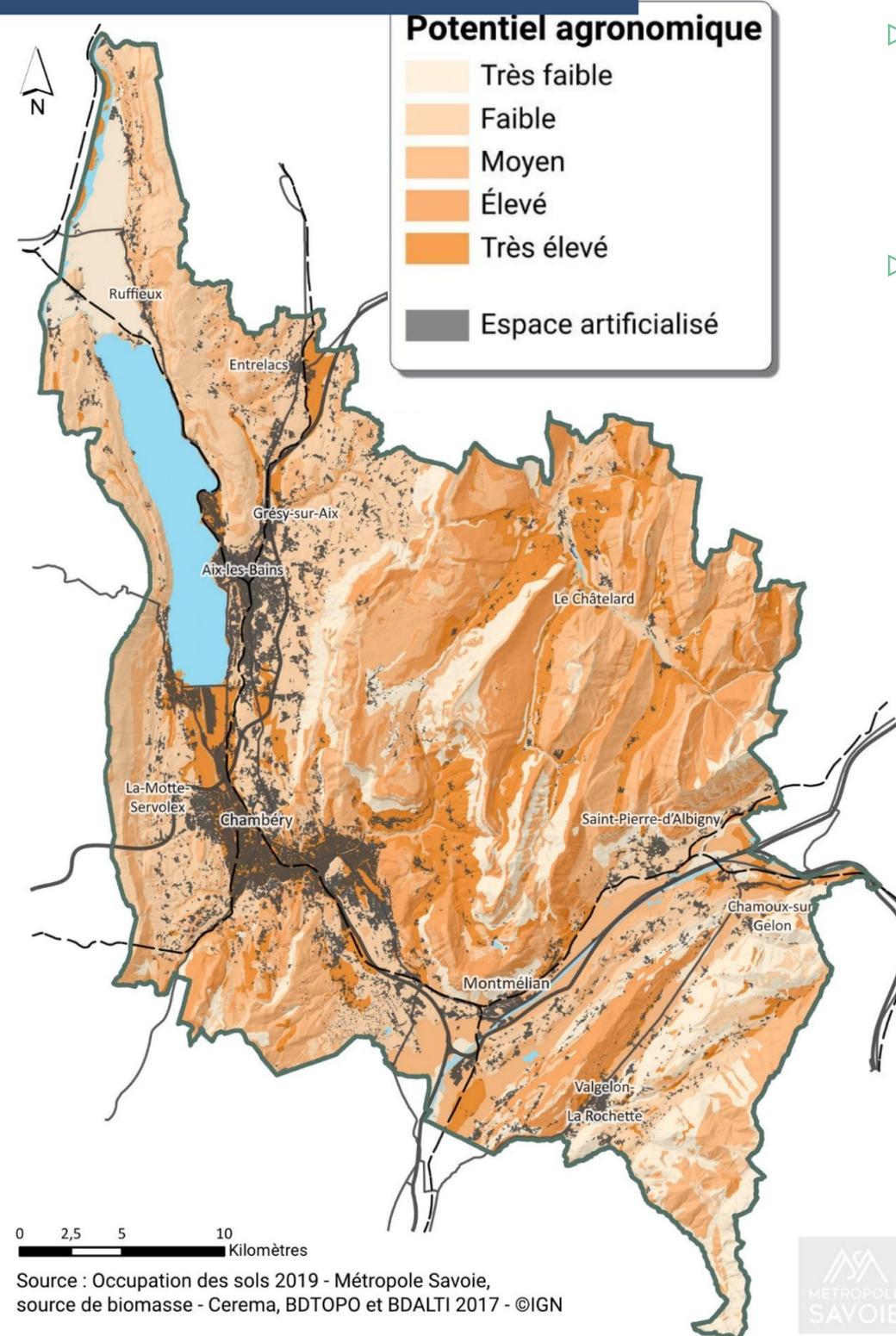
Trajectoire ZAN – Enjeux de fonctionnalités des sols

Croisement :

- +++ lien direct
- ++ lien moyen
- + lien faible

Fonction Source de biomasse

Favoriser la valorisation des ressources agricoles et forestières	+++ Préserver les bons sols pour l'agriculture
Maîtriser l'étalement urbain / Poursuivre les efforts d'économie de foncier	+++ Sols à préserver en priorité
Révéler le paysage comme élément structurant du territoire	++ Préserver la diversité
Gérer durablement l'eau (quantitative et qualitative)	++ Impact différencié selon les cultures
S'adapter aux changements climatiques	++ Importance de la végétalisation
Protéger vis-à-vis des risques	



▷ Indicateur : **potentiel agronomique** pour les grandes cultures, les zones de maraîchages et les prairies.

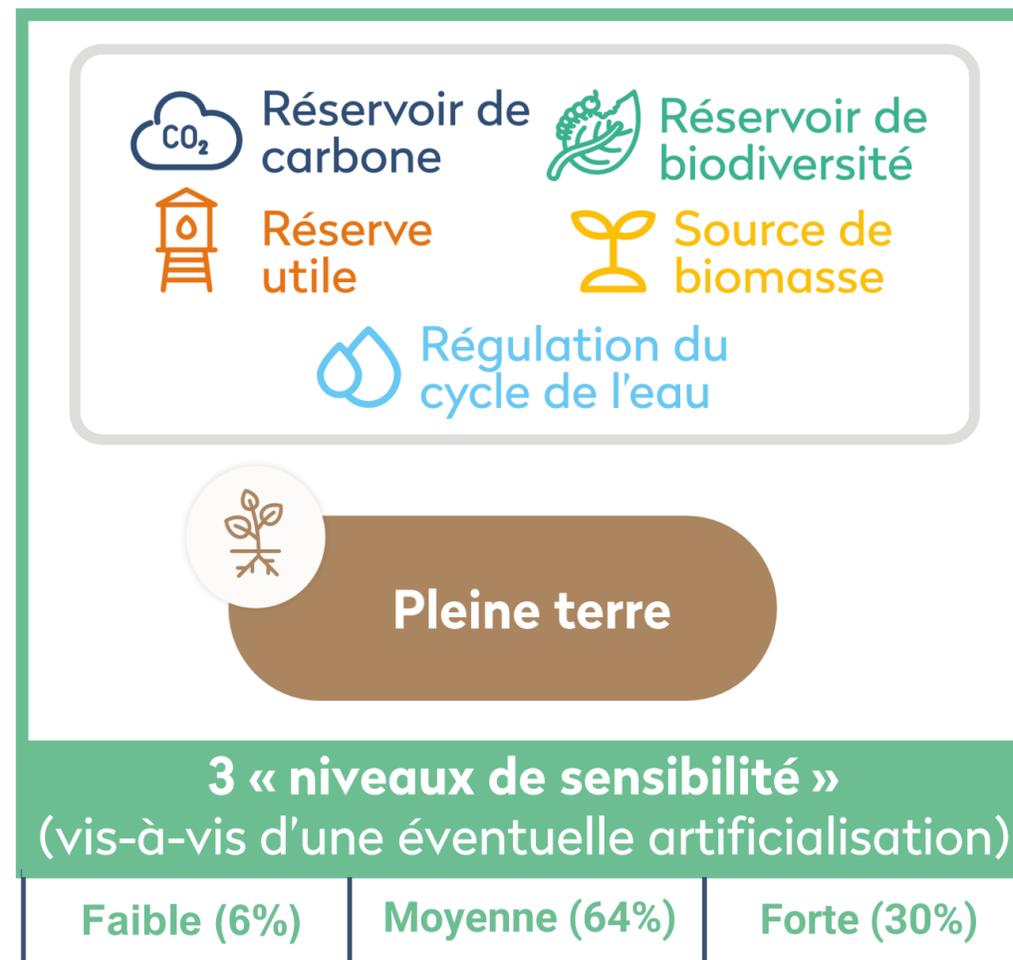
▷ Paramètres pédologiques : réserve utile, texture de surface, ph, profondeur du sol et charge en éléments grossiers.



Potentiel agronomique élevé : affiche une grande capacité à soutenir la croissance des cultures grâce à une composition favorable en nutriments, une structure adéquate propice à une agriculture productive.

Déclinaison en deux axes

Caractérisation du potentiel foncier de l'enveloppe urbaine de projet au regard de la **fonctionnalité des sols**



- ▷ **Production d'une connaissance sur le territoire Métropole Savoie** : contribue à alimenter l'aide à décision au service des projets des communes et EPCI
- ▷ **Une première déclinaison dans le SCoT** :
 - Poser le cadre de la renaturation
 - Renforcer les orientations de qualité urbaine

Renaturation : de quoi parle-t-on ?

- ▶ **Renaturer au titre du ZAN :** désartificialiser c'est-à-dire redonner des fonctions au sol

Zones
préférentielles
de
renaturation

- ▶ **Restauration écologique :** recréer un écosystème fonctionnel inscrit dans les trames vertes et bleue d'un territoire

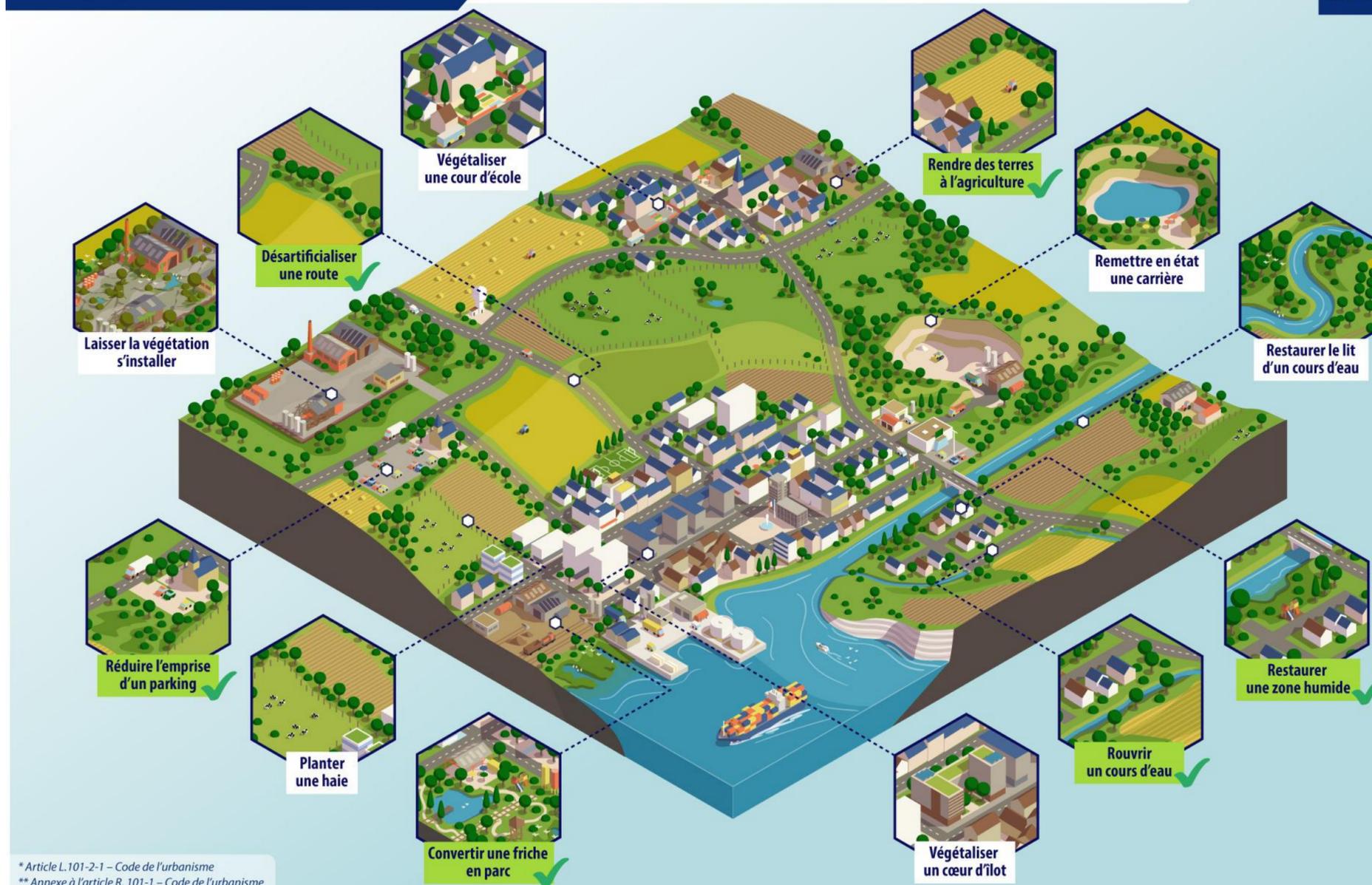
Zones de
restauration
écologique
ERC - sites de
compensation

Renaturation

Quels projets concernés au titre du ZAN ?

Cette illustration a pour objectif d'identifier les projets qui renaturent au sens du **zéro artificialisation nette (ZAN)**, parmi des actions aux multiples bénéfices écologiques. Renaturer consiste à restaurer ou améliorer la fonctionnalité d'un sol, dans le but de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé*
Dès 2031, une nomenclature de l'artificialisation des sols**, croisant couverture et usage des sols, permettra d'évaluer les actions de renaturation. Ces opérations seront comptabilisées à partir d'un seuil fixé à 2 500 m² d'emprise au sol, et une largeur minimale de 5 m pour les linéaires

aurh
AGENCE
D'URBANISME
LE HAVRE
ESTUAIRE DE LA SEINE

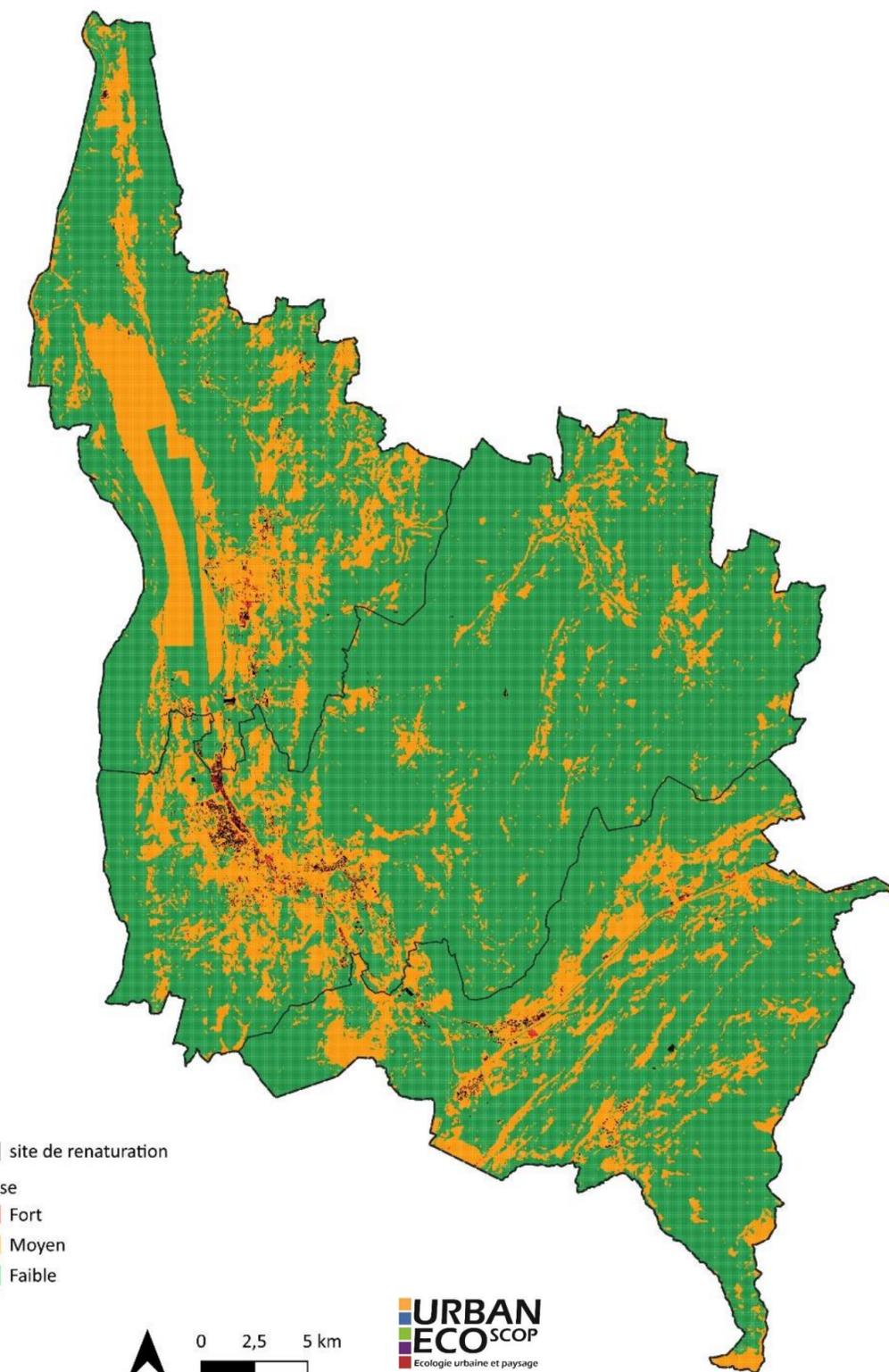


* Article L.101-2-1 – Code de l'urbanisme
** Annexe à l'article R. 101-1 – Code de l'urbanisme

Définition des zones préférentielles de renaturation

- ▶ **Hiérarchisation du besoin de renaturer** (niveau d'intérêt)
 - Une méthode de l'OFB adaptée aux caractéristiques du territoire de Métropole Savoie, selon 3 principaux enjeux

Enjeux ciblés	Indicateurs retenus	Territoires concernés	
Reconquête de la Biodiversité	Biodiversité	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Surface végétalisée (ha)		
	Indice de végétation (%)		
Adaptation aux changements climatiques	Inondation	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Ruissellement		
	Aléa îlot de chaleur urbain (ICU)		
Santé des populations	Pollution de l'air : concentration de PM2,5	Axe métropolitain	Hors axe métropolitain
	Vulnérabilité aux ICU : croisement de la population totale ainsi que la part de la population à risque (entre 0 et 5 ans et plus de 65 ans).		
	Carence en espaces verts publics		



Amélioration de la qualité urbaine

▷ Associer densité d'urbanisation et qualité du cadre de vie

- Intégrer dans les projets d'extension ou de renouvellement urbain, **les éléments de nature et des sols fonctionnels au service de la santé et du cadre de vie des habitants contribuant à créer des espaces de respiration, de récréation, de loisirs ou de lutte contre les îlots de chaleur.** Définir un pourcentage d'espaces verts de pleine terre, pour des sols vivants.
- Rechercher le **maintien et la création d'espaces verts de pleine terre en tissu urbain** (espaces, parcs et jardins publics, unités foncières privées) et la **réalisation d'espaces de stationnement perméables et végétalisés.**

▷ Recommandation

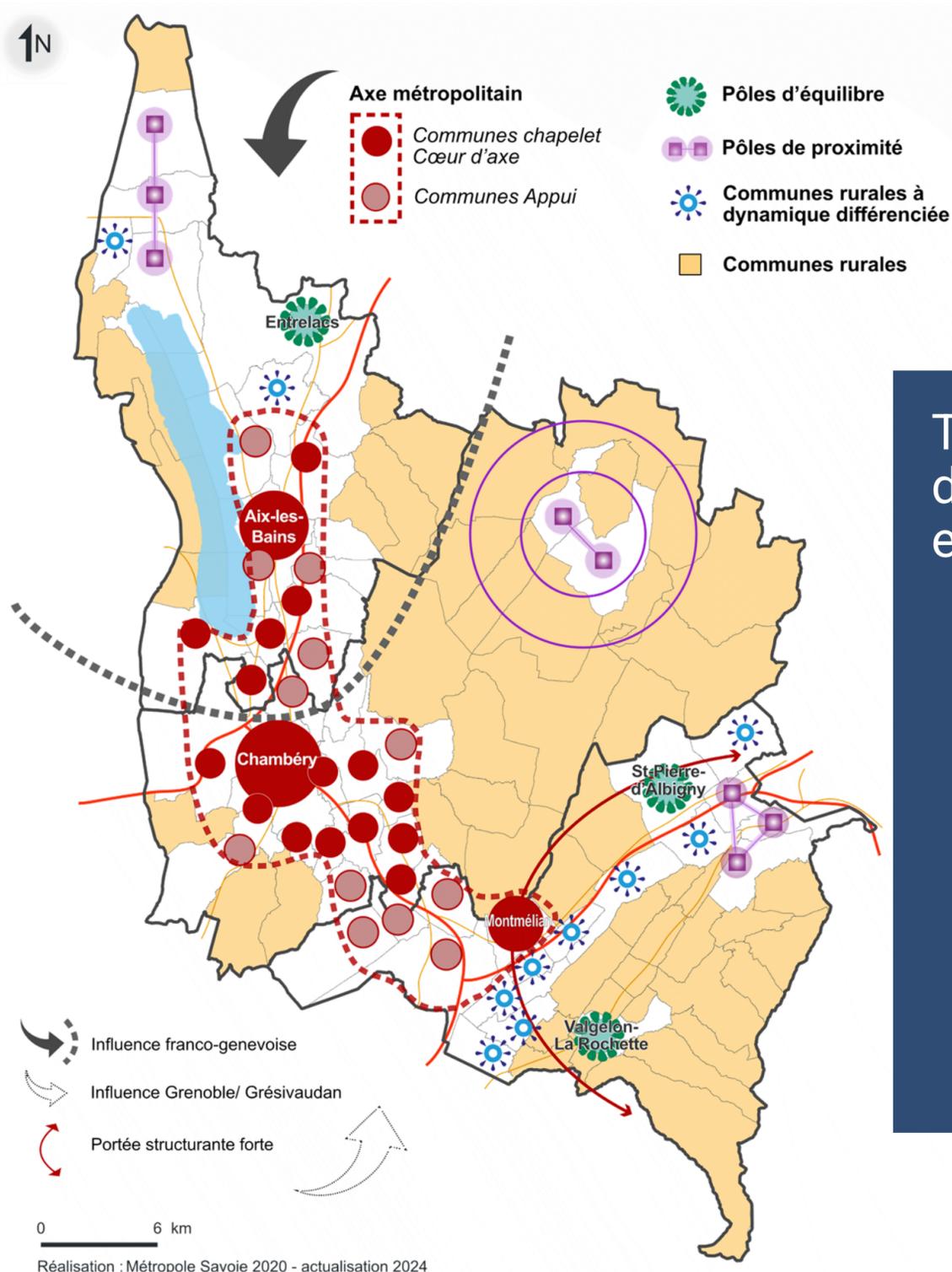
- Réaliser des sondages pédologiques pour tout projet d'urbanisation : affiner la connaissance des fonctions des sols et ainsi permettre une meilleure prise en compte des enjeux liés la préservation des sols vivants.

TRAJECTOIRE ADAPTÉE AU TERRITOIRE

Répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience : renforcement des objectifs de sobriété foncière

S'appuyer sur le projet du SCoT en vigueur

- ▶ **Une protection des espaces renforcée**
 - 88% des espaces agricoles et 92% des espaces naturels sont protégés
- ▶ **Un développement structuré sur la complémentarité du territoire**
 - Une **armature territoriale en 5 niveaux**, support du développement attendu en termes d'habitat, de développement économique, de déplacement, d'équipements et d'infrastructures.
 - **Développement prioritaire dans l'axe métropolitain** desservi par une offre de transport en collectifs.
- ▶ **L'économie des ressources**
 - **Objectifs de densité de logements différenciés.**
 - **Priorisation de la production de logements et d'emplois en densification / renouvellement urbain / réhabilitation.**

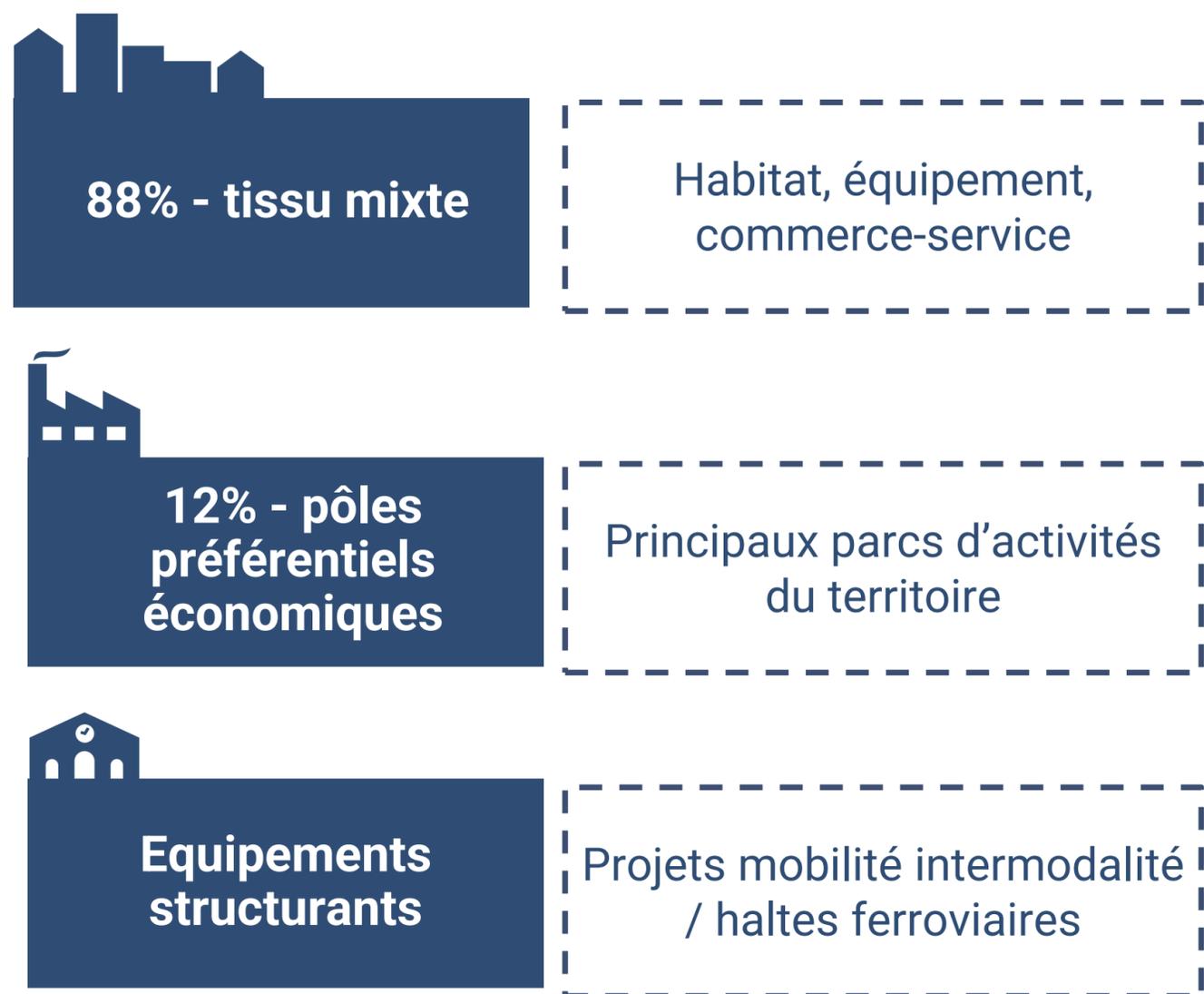


Traduction du projet de développement en besoin foncier :

- **88% de foncier pour le tissu mixte** (habitat/équipement/éco)
- **12% de foncier pour l'activité au sein des pôles préférentiels économiques du SCoT**

Une territorialisation opérée selon 2 facteurs croisés

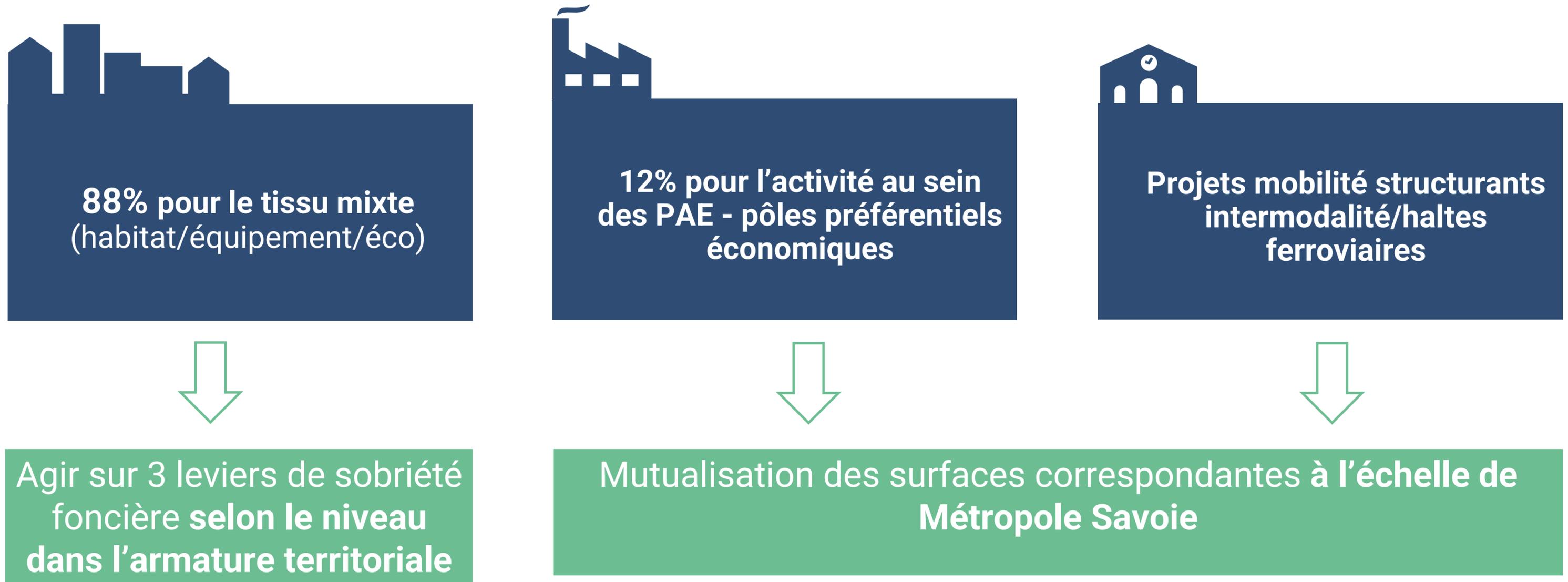
▷ Fonctions du développement



▷ Structuration territoriale



Une territorialisation à opérer



Actionner les leviers de sobriété foncière pour l'habitat

Développement attendu selon l'armature
besoins en logements (SCoT en vigueur) :
58 558 logements à 2040

Rappel SCoT en vigueur

509 ha à 2031 / 23 423 logements à 2031

Part de densification /
renouvellement urbain /
réhabilitation – logt vacant

Augmentation du volume de logements à produire dans
le tissu existant

Compacité des formes urbaines

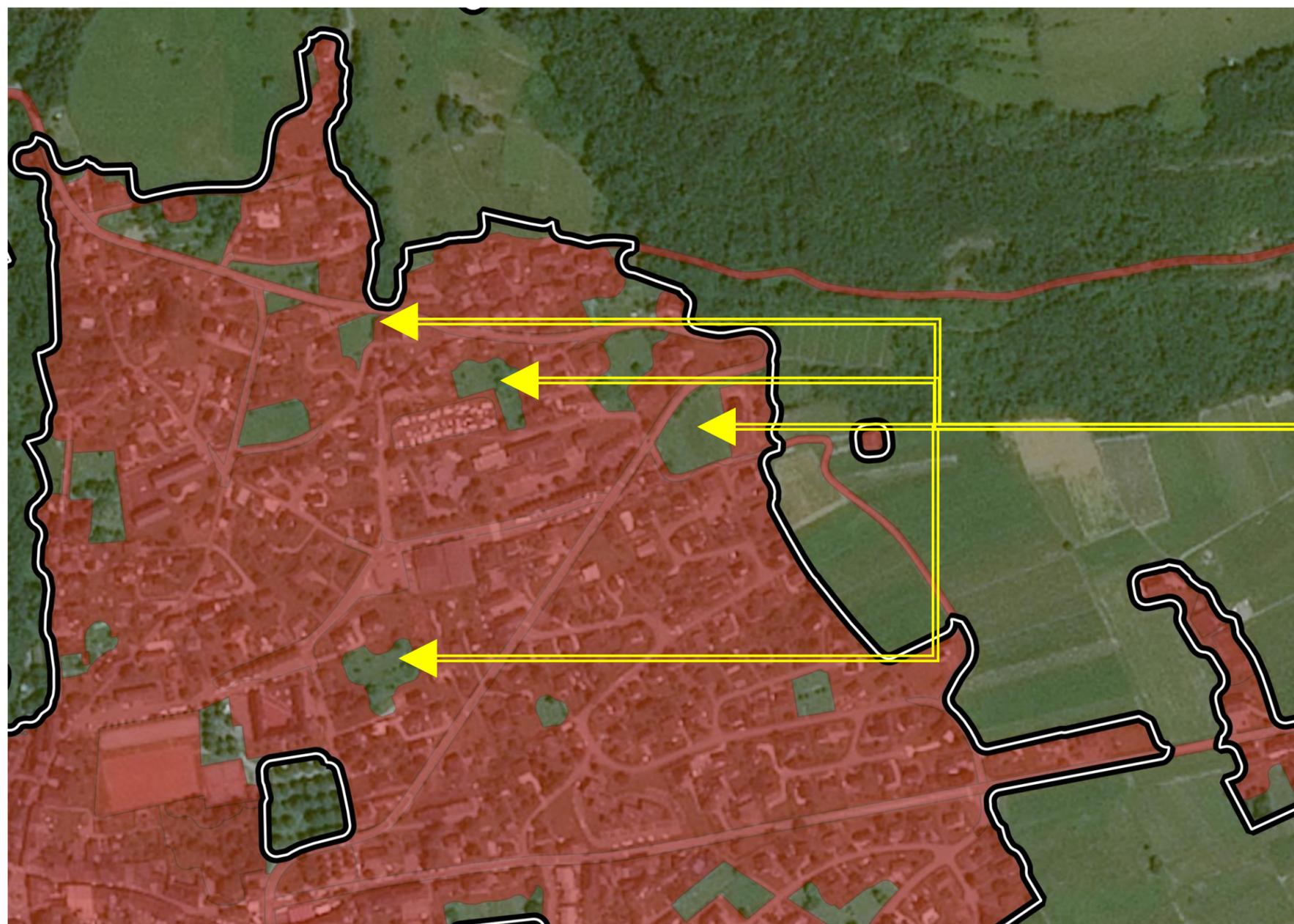
Evolution de la répartition des typologies d'habitat
(individuel / intermédiaire / collectif)

Densité de logements

Evolution du nombre de logements/ha

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Densification dans l'enveloppe urbaine existante



▷ Mobiliser le foncier non bâti

== Enveloppe urbaine existante

■ Espace artificialisé

== Potentiel de densification
(généralement en zone U)

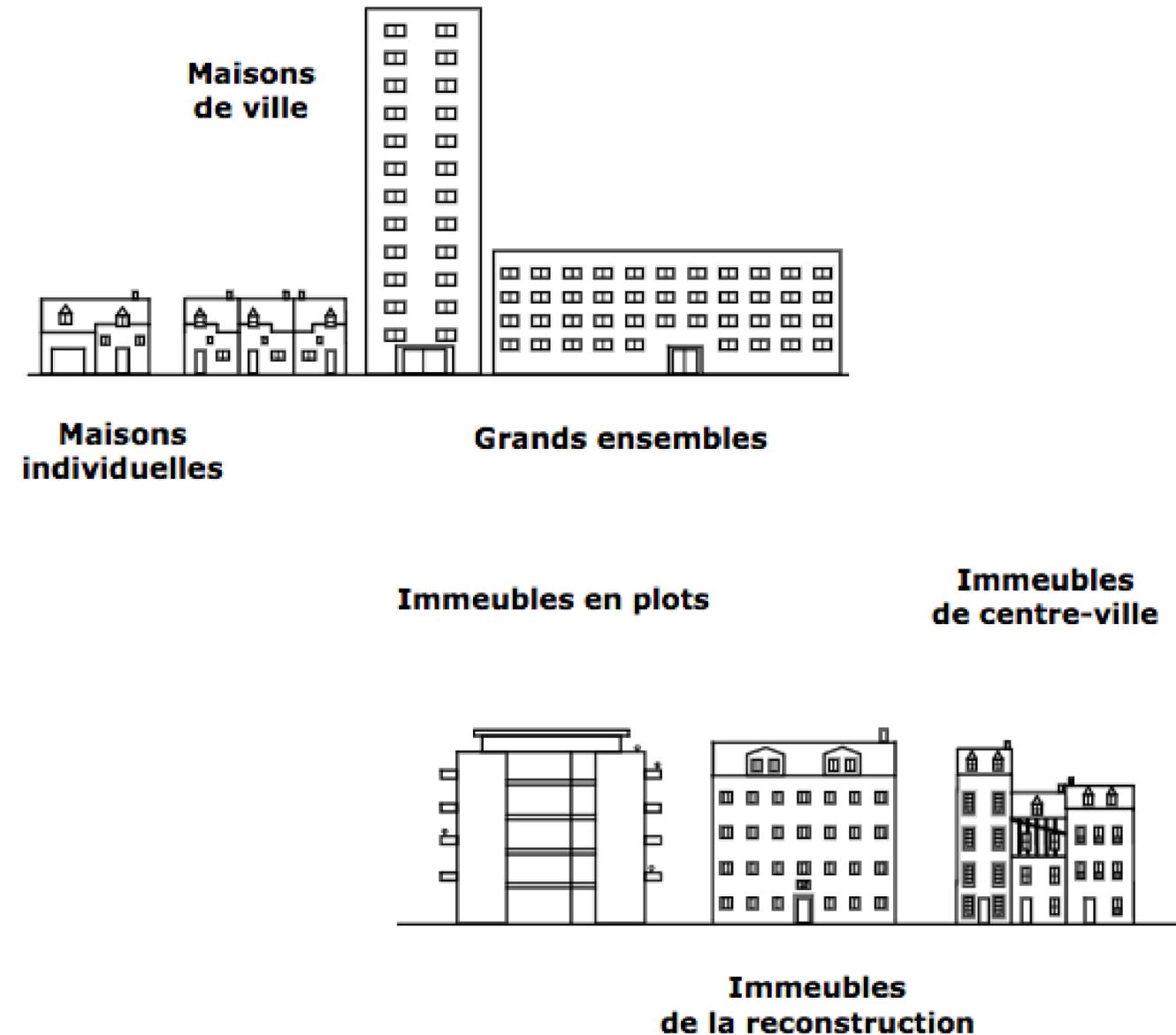
▷ Mobiliser les secteurs en renouvellement urbain, les friches

▷ Réhabiliter les constructions existantes, agir sur la vacance

Exemple
pour
illustration

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Compacité des formes urbaines



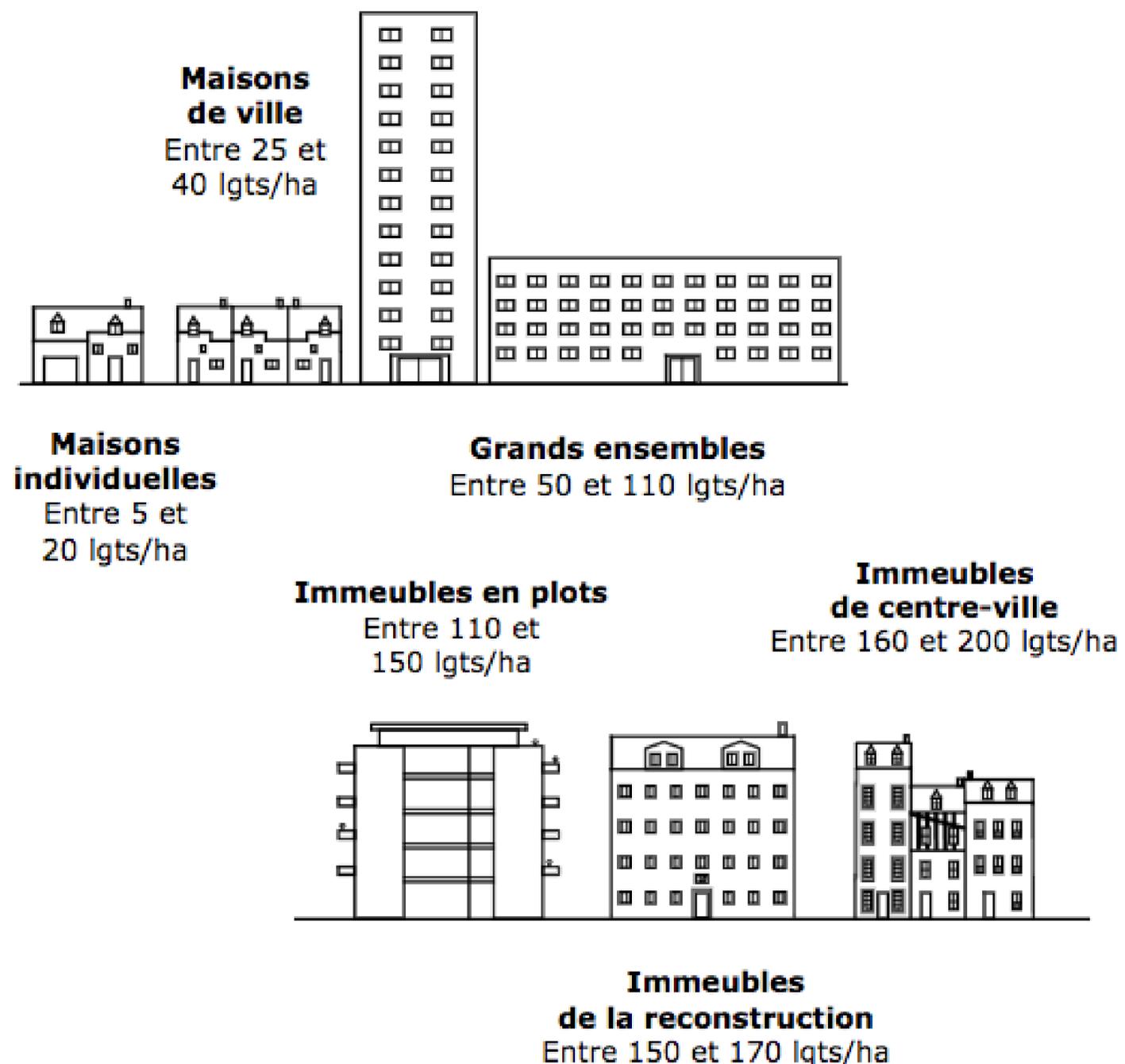
▷ Quelle typologie de logements à produire selon la diversité du territoire ?

À adapter selon les niveaux de l'armature hors axe métropolitain

- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité
- Communes rurales à dynamiques différenciées
- Communes rurales

Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Densité de logement / ha



▷ **Des densités à renforcer** selon l'environnement immédiat, et la typologie du territoire

À adapter selon les niveaux de l'armature

- Axe métropolitain – communes cœur d'axe
- Axe métropolitain – communes appui
- Pôles d'équilibre
- Pôles de proximité
- Communes rurales à dynamiques différenciées
- Communes rurales

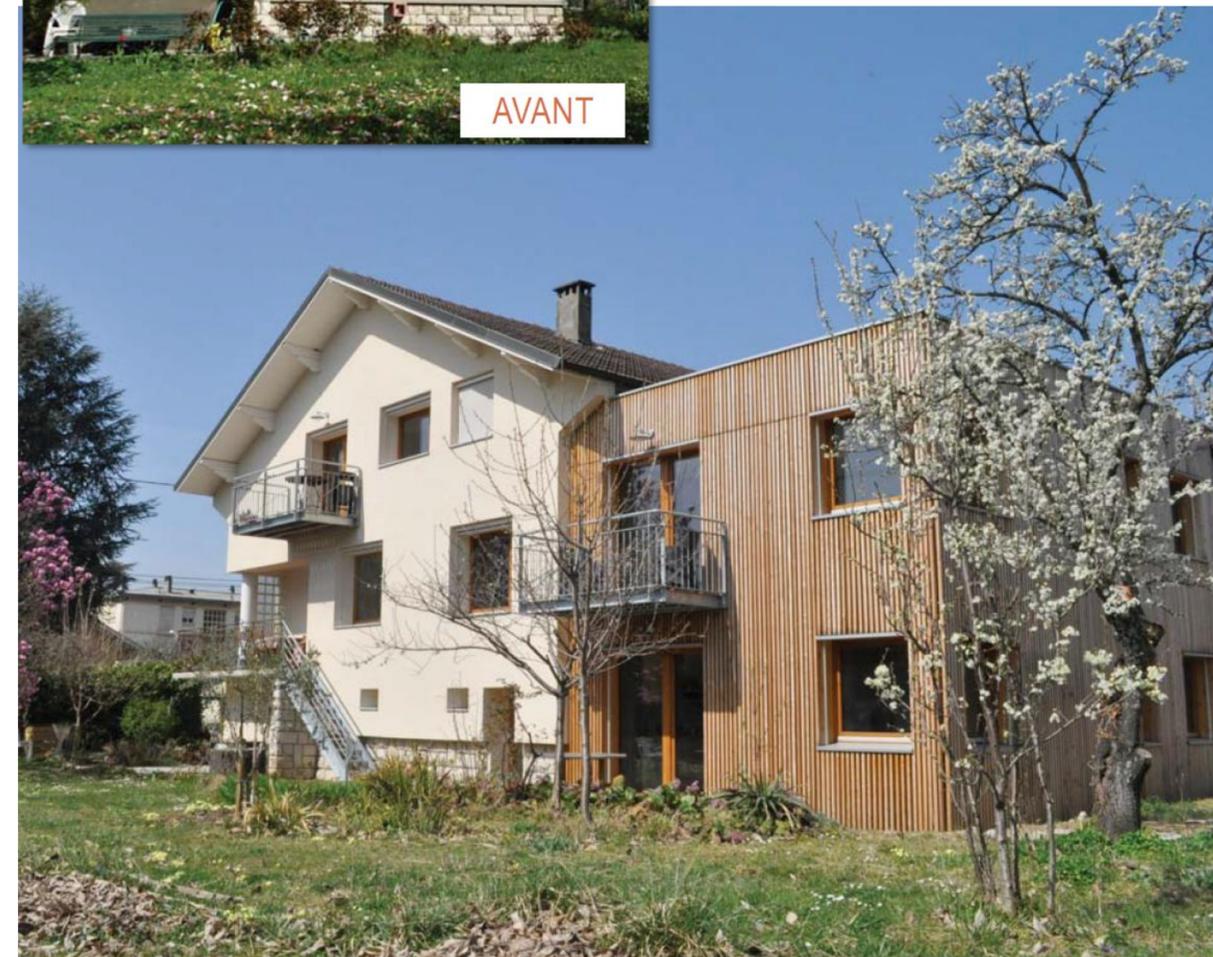
Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Exemple illustrant les 3 leviers

- ▶ Opération réalisée de 4 logements – **Barberaz**
 - 1000 m² de terrain dans un quartier résidentiel mixte de maisons individuelles et de petits collectifs
 - **Réhabilitation de la maison existante : deux logements créés**
 - **Extension en bois : deux logements**
 - Toiture végétalisée de l'extension
 - Chaufferie collective aux granulés et panneaux solaires thermiques
- ▶ Le projet permet de **passer de 20 à 40 logements/ha**



au bercail
pico-promotion immobilière



Actionner les leviers d'économie de foncier pour l'habitat

Exemple illustrant les 3 leviers

▷ Projet de 8 logements – **Saint-Sulpice**

- Environ 3500 m² de terrain
- **Réhabilitation de la maison existante : 2 logements**
- **Construction d'un nouveau bâtiment : 6 logements**
- Espaces partagés
- Approche bioclimatique

▷ Le projet permet de **passer de 3 à 23 logements/ha**



Leviers d'économie de foncier actionnés

Communes rurales

Communes rurales à dynamiques différenciées

Pôles de proximité

Pôles d'équilibre

Communes Appui

Communes Cœur d'axe

- ▷ **Priorité à la densification** (dents creuses, renouvellement urbain, réhabilitation)

20%

20%

35%

35%

50%

70%

- ▷ **Augmenter la densité moyenne des opérations d'habitat** (logements/ha)

14-18 lgt/ha

15-20 lgt/ha

20-25 lgt/ha

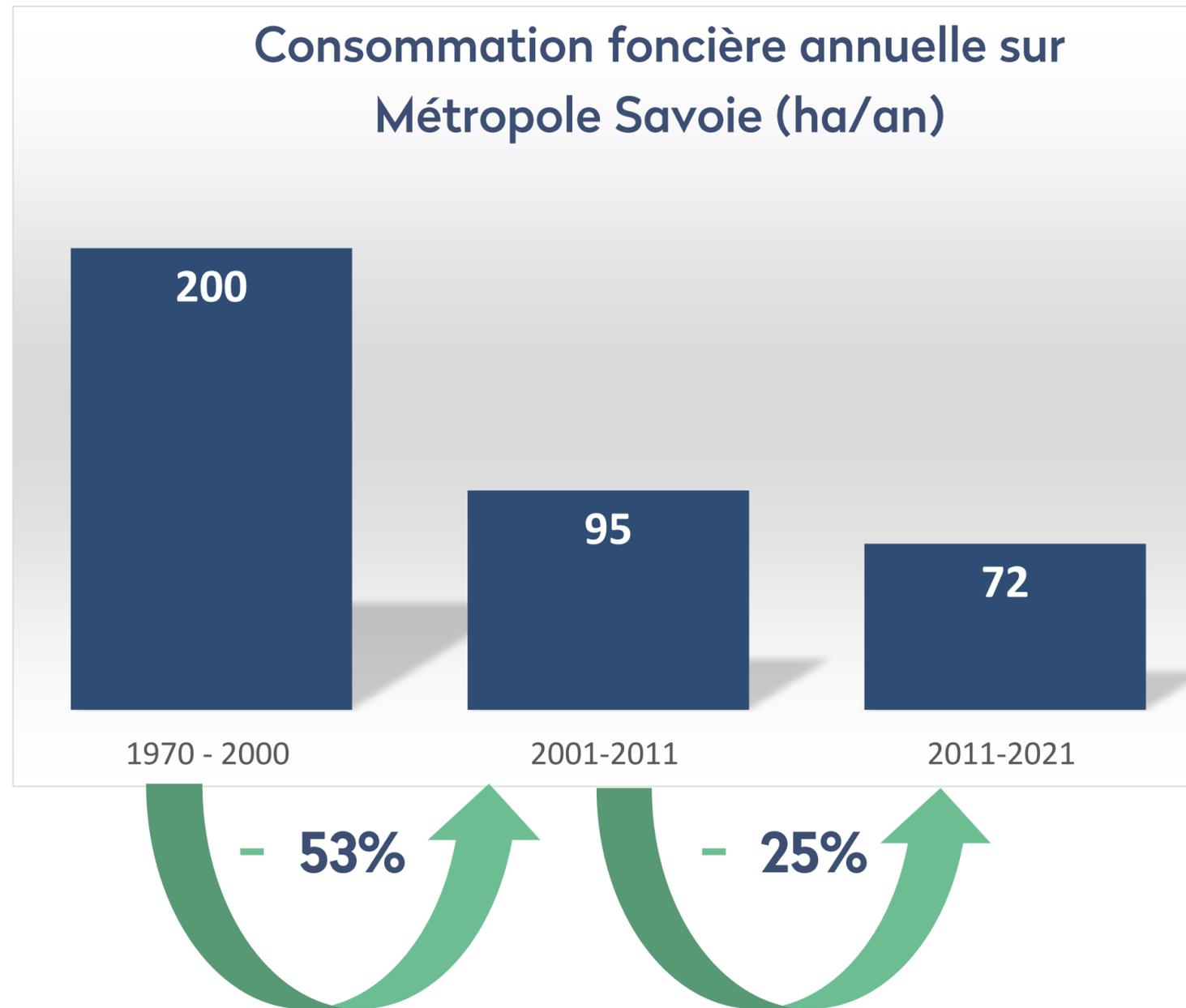
25-30 lgt/ha

30 lgt/ha

55 lgt/ha

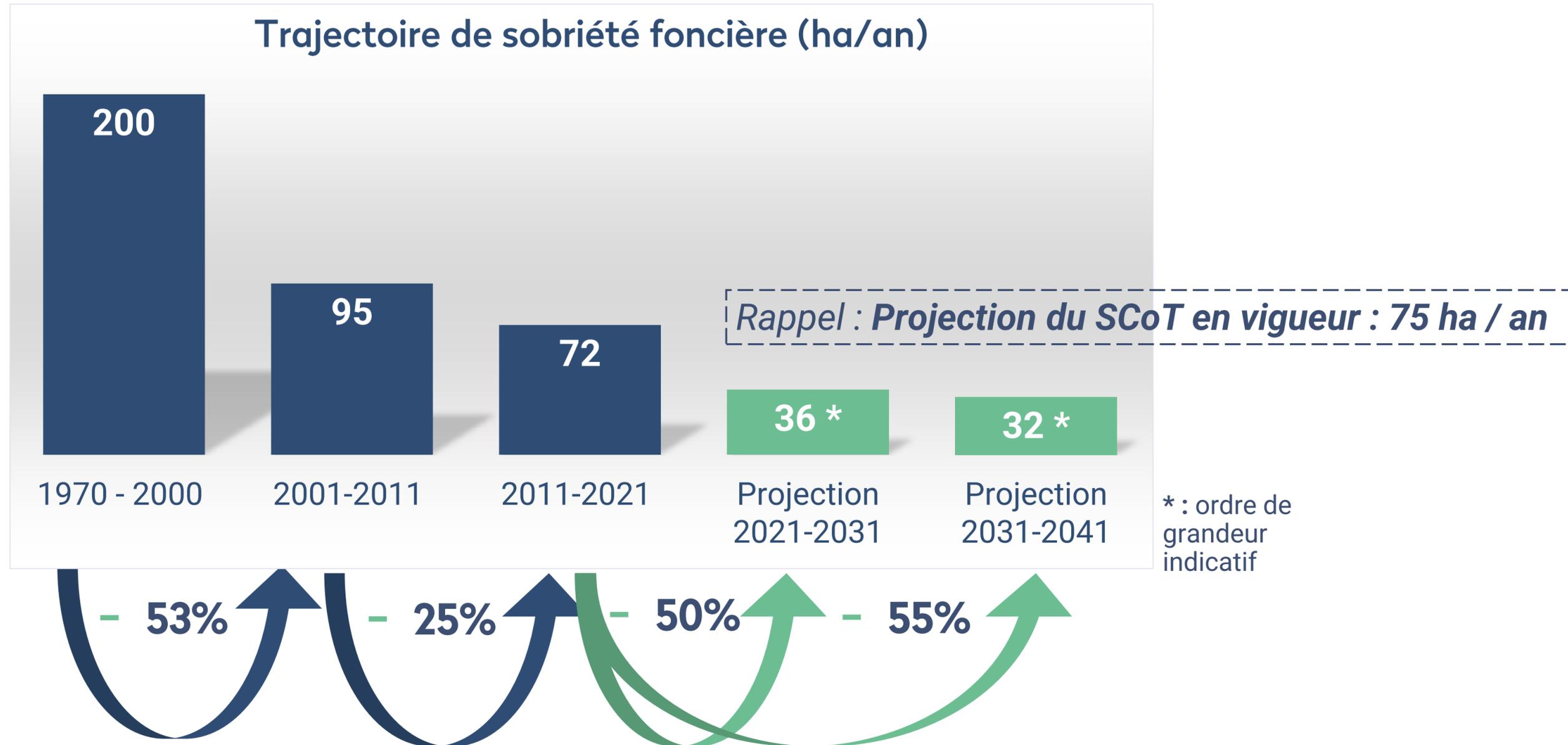
- ▷ **Favoriser les formes urbaines les plus compactes, particulièrement hors axe métropolitain :**
petit collectif, habitat intermédiaire, individuel groupé

Trajectoire engagée sur Métropole Savoie



Source : outil OcS_Métropole Savoie permettant la mesure de l'évolution de l'occupation du sol réalisée depuis 2001

Trajectoire engagée sur Métropole Savoie



Source : outil OcS_Métropole Savoie permettant la mesure de l'évolution de l'occupation du sol réalisée depuis 2001

Modification simplifiée du SCoT - Calendrier prévisionnel

**Notification du projet aux
Personnes Publiques
Associées et à l'Autorité
Environnementale (MRAE)**

Janvier
2025

Fév-
Mars
2025

Juin
2025

Juillet
2025

Sept.
2025

Oct.
2025

Janv-
Fév.
2026

→ Engagement de la procédure de modification simplifiée n°2

→ Engagement d'une évaluation environnementale
→ Définition des modalités de concertation

→ Bilan de la concertation
→ Définitions des modalités de mise à disposition du public

→ Dossier mis à disposition du public

→ Approbation de la modification simplifiée n°2



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !

Pour nous adresser votre avis, contribution

urba@metropole-savoie.com

**Bâtiment Evolution
25 rue Jean Pellerin
73000 Chambéry**

Plus d'infos sur

www.metropole-savoie.com